



CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

LUNDI 1^{ER} JUILLET 2013

- Transcription des débats -

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Alain Brousseau, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Thomas Chalumeau, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès Evren- de Fressenel, , Marie-Caroline Douceré, Ghislène Fonlladosa, Valérie Giovannucci, Gérard Gayet, Florence Hatey-Marschal, Anne Hidalgo, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé de Lepinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez Jean-Baptiste Menguy, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs : Pascale Bladier-Chassaigne -pouvoir à Gérard d'Aboville, Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque -pouvoir à Sylvie Ceyrac, Pascale de Zordi - pouvoir à Catherine Bruno-, Jean-Raymond Delmas -pouvoir à Marie-Caroline Douceré, Louisa Ferhat-pouvoir à Hubert Martinez-, Jean-Manuel Hue -pouvoir à Françoise Malassis-.

Sont Absents :

Messieurs : Pierre Charon, Philippe Mouricou, Fabrice Rousseau.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir prendre place. Merci de vous installer. J'ai un certain nombre de pouvoirs. Un pouvoir d'Anne Hidalgo pour Claude Dargent, de Gilles Alayrac pour Marie-Hélène Piétranico, de Jean-Manuel Hue pour Sylvie Ceyrac et de Louisa Ferhat pour Hubert Martinez.

1. Désignation des secrétaires de séance.

Monsieur le Maire : Anne-Charlotte Buffeteau et Philippe Mouricou. Non ? Alors José Baghdad.

2. Adoption du Procès Verbal du Conseil d'arrondissement du 15 avril 2013.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Aucune observation. Approuvé.

Juste un mot avant de commencer cet ordre du jour qui est assez dense comme vous pouvez le constater. Nous avons quasiment une cinquantaine de délibérations. Ce ne sont pas de bonnes conditions de travail. Je l'ai dit aussitôt, puisque lors des trois dernières séances de notre Conseil, vous vous souvenez sans doute que seules 48 délibérations avaient été inscrites à l'ordre du jour en trois séances, soit une douzaine seulement à chaque fois. Et nous avons appris récemment que la séance du Conseil de Paris de septembre, serait supprimée. Nous n'aurons pas de Conseil avant le mois d'octobre, donc pendant trois mois. Habituellement, la moyenne est d'un Conseil toutes les trois semaines. Nous avons ce soir plus d'une quarantaine de projets, dont des dossiers majeurs pour le 15^{ème}. Des dossiers qui justifieraient en plus que les éléments techniques nous parviennent dans des délais raisonnables, ce qui n'est malheureusement pas le cas puisque nous avons reçu les pièces de plusieurs de ces dossiers - il s'agit de centaines de pages à étudier - seulement quelques jours avant la date réglementaire, limite d'introduction dans ODS. Cela me fait penser à ce que nous vivons à l'Assemblée nationale, toute chose égale par ailleurs, puisque je me souviens, en tant que membre de la Commission des Lois, il y a une dizaine de jours, qu'un député - de gauche d'ailleurs - avait pris prétexte du rythme de travail harassant imposé à l'Assemblée nationale à la Commission des lois, pour saisir le Procureur de la République de Paris, afin qu'il se penche sur les conditions de travail des parlementaires. Sans aller jusque là - je ne saisis pas le Procureur de la République pour qu'il vienne examiner si les conditions de

travail sont bonnes ou pas - le Président de Commission des lois a saisi le Président de l'Assemblée nationale et le Gouvernement. En tout cas, nous avons examiné énormément de dossiers qui sont lourds, importants et sur lesquels chacun doit s'exprimer. Je ne veux pas limiter le temps de parole parce qu'il y a beaucoup de choses à dire. C'est aussi l'avenir, le destin du 15^{ème} qui va se jouer, avec des projets considérables qui concernent l'arrondissement. Je voulais quand même faire cette petite mise au point. Maintenant, chers collègues, nous allons passer à l'ordre du jour avec le point n° 3.

3. Adoption du budget supplémentaire 2013 de l'État-Spécial du 15^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire : Pour le rapporter, je passe la parole à Daniel-Georges Courtois.

M. Courtois : Monsieur le Maire, chers collègues, je rappellerai tout d'abord que les crédits du budget supplémentaires comprennent les reports constatés au compte administratif 2012 que nous avons récemment voté. À savoir : 862 252 €, les éventuelles dotations complémentaires - mais uniquement sur la DGL puisque les autres dotations ne bénéficient pas de crédits complémentaires - moins les transferts à déduire en fonction des résultats de la Commission L 251 1145, c'est-à-dire 61 000 € de travaux pour le square Saint-Lambert, que nous déduisons de la dotation d'investissement, et 42 400 € que nous déduisons de la DGL au titre des remboursements traditionnels sur les espaces verts aux ateliers de Rungis. En clair, le total de l'État-Spécial s'établit - toutes dotations confondues - à 12 238 037 € contre 12 739 036 €, soit une baisse de 4%, et ce, bizarrement, alors que nous avons plus d'équipements transférés en 2013 qu'en 2012. Je vais détailler ces montants. Nous avons 517 977 € de crédit reporté sur le compte administratif, plus l'abondement de la Mairie centrale, à savoir : 423 000 €. L'an dernier, c'était 703 950 € que nous avons obtenus. Je rappelle que nous avons demandé un chiffre de 873 690 €. Nous déduisons de son chiffre, ainsi que je l'avais indiqué, les 42 400 € au profit de la DEVE. Nous avons donc au total, 898 579 € contre 1 300 000 € l'année dernière. Vous conviendrez que sur la DGL, c'est quand même une baisse assez significative. Plutôt que de parler de chiffres absolus qui ne représentent pas grand-chose, je voudrais expliquer pourquoi nos demandes sont fondées. Je vais essayer de justifier les 873 690 € que nous avons proposés comme abondement

supplémentaire, et dont, je le rappelle, nous n'avons obtenu que 430 000 €. En réalité, nos demandes portaient - de façon assez traditionnelle - sur les crédits inscrits au BP 2013, c'est-à-dire 9 538 000 €, plus les crédits reportés et non-engagés, à savoir 117 124 €. J'insiste beaucoup car les crédits qui ont été reportés et non-engagés, sont véritablement les sommes libres d'emploi. Les autres sont des crédits reportés mais engagés et payés par la suite. Cela représente en gros 9 655 700 €. Notre estimation était de 10 529 392 €. Je vais prendre un exemple qui concerne les fluides pour démontrer pourquoi notre chiffre est plus proche de la réalité et pourquoi nos demandes sont fondées. Selon la Direction des Finances en matière de fluides, la consommation devrait être de 3 064 311 €, soit de 311 000 € au titre du troisième trimestre 2012 et de 2 752 457 € au titre du 4^e trimestre 2012 - les 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2013, puisque le 4^e trimestre 2013 sera payé en 2014.

La proposition des Services Techniques - les Services locaux du 15^{ème} arrondissement qui dépendent aussi de la Mairie centrale - s'élevait à 3 450 000 €. Nous avons pris dans nos demandes, car c'est ce qui se passe chaque année, une cote qui se situe entre les Services Techniques et ce que propose la Direction des Finances. Nous avons demandé 3 211 800 €. Même si l'on peut considérer que les demandes des Services Techniques - qui dépendent de la Ville - sont surévaluées, nous avons pris une demande médiane entre celle de la Direction des Finances qui à l'évidence est sous-évaluée. Nous avons donc pris une cote mal taillée qui est à peu près de 50% du montant. Si l'on regarde ce qui s'est passé en 2011, puisque nous n'avons pas encore 2012, on constate que nous avons réalisé sur les fluides, 2 872 000 € et que les Services Techniques avaient envisagé environ 2 600 000 €. Cela prouve que parfois, ce que proposent les Services Techniques est sous-évalué par rapport à la réalité. Si l'on prend l'exemple des fluides - mais je pourrais en prendre d'autres -, les 873 000 € que nous avons demandés, ne sont pas surévalués. Une fois que nous avons défalqué et accordé aux fluides - sur la base de ce que la Direction des Finances nous a demandé ; soit 472 476 € -, que nous avons retiré 70 000 € au titre du Centre d'animation - comme c'était inscrit dans le projet des délibérations -, il nous reste à peu près 400 000 € à répartir sur les crèches, les écoles, les espaces verts, etc. Ce qui est vraiment assez faible. Nos collègues pourront intervenir là-dessus.

Sur la dotation d'investissement, on peut dire que les crédits inscrits au budget supplémentaire s'élèvent à 125 546 €, (en gros 186 546 € moins 61 000 €), compte tenu du cofinancement du square Saint-Lambert. C'est une baisse d'environ 38%. Mais nous savons que la dotation d'investissement est généralement sous dotée. Elle voit sa consommation réduite par un sous-dimensionnement de la plupart des marchés. Cela n'est pas nouveau, et je pense que petit à petit, on arrive à une situation qui s'améliore.

Sur la dotation d'animation locale, nous avons aussi une baisse régulière des crédits. Nous sommes à 1 188 370 €, contre 1 320 000 € en 2012 et nous étions à 1 400 000 € en 2011. Nous sommes obligés d'affecter une part supplémentaire croissante de ces crédits à l'entretien des bâtiments, car ils sont de plus en plus vétustes et que des travaux d'urgence doivent être mis en place. Tout cela fait qu'en définitive, les crédits réservés à l'animation culturelle et à la démocratie locale n'augmentent pas, voire diminuent puisque l'enveloppe stagne et se réduit.

Le budget supplémentaire, si ce n'est la DGL, est quelque chose de mécanique, donc je ne vais pas polémiquer là-dessus. Mais je pense que nous devons tous être conscients de quelque chose. À force d'un meilleur engagement des crédits de la Mairie du 15^{ème}, à force d'un meilleur mandatement de la Mairie du 15^{ème}, nous assistons à une réduction des reports de crédits, et des crédits libres d'emploi, qui sont en fait la véritable marge de manœuvre que nous avons. J'insiste vraiment pour que - si l'on ne veut pas que le 15^{ème} pâtisse trop de ces réductions de crédits - nous fassions un effort significatif à l'occasion du prochain budget primitif, pour fixer des niveaux réalistes. Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire, par rapport à cette question.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur le Conseiller. Chacun aura pu observer la maîtrise du dossier par le Magistrat de la Cour des Comptes que vous êtes. Évidemment maintenant, le débat est ouvert. Mme Fonlladosa.

Mme Fonlladosa : Merci Monsieur le Maire. M. Courtois a mis le doigt sur les problèmes qui nous fâchent de plus en plus chaque année. Je voulais simplement dire qu'il était tout à fait dommageable qu'en matière d'animation locale, un maximum ne soit pas fait pour que nos équipements culturels municipaux puissent développer, en partenariat avec des associations, des animations au profit des habitants du 15^{ème}. Quand on regarde le détail des fiches que nous avons dans la délibération, on constate que d'année en année, les postes les plus gourmands

sont toujours les mêmes : le gardiennage et le nettoyage, notamment celui de Yourcenar qui est extrêmement élevé : 80 000 €. Pour le Conservatoire, c'est la même chose. S'il n'y avait pas la bonne volonté de toute l'équipe du Conservatoire de faire des opérations avec des bouts de ficelle, vraisemblablement, les élèves, les parents et les habitants ne pourraient avoir accès à toutes les manifestations qui s'y passent. Je trouve regrettable que beaucoup trop d'argent, je ne sais pourquoi - les marchés sont peut-être trop chers et les équipements trop vétustes, encore que Yourcenar ne soit pas si vétuste que cela - passe dans le maintien en l'état et le fonctionnement technique des bâtiments et non pas dans l'animation, qui devrait être le cœur de métier de ces équipements culturels municipaux.

Monsieur le Maire : Merci. Mme Malherbe.

Mme Malherbe : Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement cette baisse significative pour l'année 2013 sur la dotation d'investissement, va pénaliser les écoles, comme le disait M. Courtois. Par exemple, on sera freiné dans les travaux à faire pour sécuriser les abords de certaines écoles. C'est fâcheux. Autre exemple. Avec les rythmes éducatifs, beaucoup d'écoles nous demandent de créer des placards de rangement pour y mettre le matériel nécessaire aux nombreux ateliers. Nous ne pourrions pas les financer. C'est dommage. Je pourrais multiplier les exemples à l'envie mais je dénonce simplement cette baisse qui, par contrecoup s'avère dommageable pour les écoles.

Monsieur le Maire : Merci. Mme Malassis.

Mme Malassis : Merci. La création de places supplémentaires, comme l'annonce le Maire de Paris pour le 15^{ème} arrondissement, est, vous le savez, indispensable. Mais qui dit création de places, dit dépenses supplémentaires, auxquelles vous devez faire face chaque année, d'autant que le taux de fréquentation des établissements d'accueil de petite enfance dans le 15^{ème} pour le 1^{er} semestre 2013, est le meilleur de Paris. Le budget qui vous est alloué pour les établissements déconcentrés, devrait augmenter en conséquence, me semble-t-il. Malheureusement, ce n'est pas le cas, et que répondre aux nombreuses sollicitations qui vous sont faites, toutes plus légitimes les unes que les autres, pour le bien-être de tous ceux qui fréquentent ces établissements ? Avec une diminution de près de 38% de dotation d'investissement, comment pouvez-vous engager des travaux, que la DFPE n'assume pas, les reportant d'année en année ?

Un seul exemple. Les directrices des crèches Félix Faure et Espérance souhaitaient, dans le cadre de la rénovation de leur établissement, avoir une cuisine équipée correcte. En effet, elles servent 130 repas quotidiens, tous servis à la même heure, et elles ont, dans cette cuisine nouvellement équipée, une seule cuisinière avec 5 feux. Il est donc totalement impossible aux ATEP de servir correctement les repas aux enfants. Je pourrais malheureusement citer comme ça bien d'autres exemples. Mais fondons des espoirs sur la mise en place de la CASPE. Le Maire du 15^{ème} a quand même attribué 78 000 € pour la ligne travaux urgents et 30 000 € pour la dotation d'investissement en 2013. Ouvrir des établissements, oui, c'est indispensable, mais encore faut-il ensuite en assumer les conséquences.

Monsieur le Maire : Merci. Mme Toubiana.

Mme Toubiana : La baisse de la dotation d'investissement nous limite également dans les espaces verts. Je vais citer seulement quelques exemples. Au square Alleray Labrouste, on ne peut pas refaire les sols. Au square Pablo Casals, qui est très fréquenté puisqu'il y a deux écoles à proximité, il faudrait réaménager les sols et on ne peut pas le faire. Au square Brancion SNCF, il faut remplacer la clôture du fond parce qu'il y a des intrusions, et on ne peut pas le faire non plus. Ces travaux nécessaires et indispensables auraient pu être réalisés si la dotation d'investissement n'avait pas été en baisse d'une façon aussi importante. Et cette baisse nous pénalise vraiment pour les travaux dans les espaces verts.

Monsieur le Maire : Il est vrai que cette baisse de près de 4% de notre État Spécial pose des problèmes. Nous ne sommes plus en stabilisation, nous sommes en baisse. Il est vrai que nous avons des équipements plus nombreux, -et tant mieux d'ailleurs- mais il sera compliqué à un moment donné de pouvoir tous les entretenir dans de bonnes conditions. C'est la raison pour laquelle sur l'enveloppe des crédits supplémentaires à répartir aujourd'hui sur la DGL, j'ai voulu mettre l'effort - outre les fluides, bien sûr - sur les crèches, les écoles et les espaces verts. Là où le public est tout à fait prioritaire. Nous avons aussi une baisse de près de 40% de la dotation d'investissement puisque nous allons au bout de nos reports de crédits, étant donnée la bonne exécution de l'État Spécial. Il y a dans cet arrondissement beaucoup de vieux bâtiments dont l'entretien est de plus en plus lourd. Les choses commencent à devenir extrêmement complexes. M. Baghdad.

M. Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues je crois que c'est un débat intéressant que nous avons là. C'est un débat que nous avons déjà eu lors du vote du budget primitif. Comme le rappelait M. Courtois, il y avait d'abord un effort à faire de la part de la Mairie du 15^{ème} arrondissement pour diminuer le volume des crédits reportables libres de toute affectation. C'était la première étape pour pouvoir ensuite avoir des budgets supplémentaires, comme vous le soulignez. Cette étape est en train d'être franchie et je pense que nous pouvons tous nous en féliciter. C'était une étape indispensable pour regarder de manière sereine l'état réel des budgets de la Mairie du 15^{ème}. Cela étant, un certain nombre de points ont été mentionnés sur des besoins d'investissement. J'aimerais tout de même nuancer certains propos sur les efforts qui sont faits en termes d'investissement dans le 15^{ème} arrondissement.

Tout d'abord, concernant les écoles et leur sécurisation. Je rappelle que nous avons à plusieurs reprises évoqué le nombre de travaux qui allaient se passer cet été dans les écoles. Je crois qu'il y a une liste importante de travaux dans de nombreuses écoles du 15^{ème}, que ce soit sur la sécurisation, l'électricité, la peinture, mais aussi des travaux plus lourds de menuiserie, etc. À cette occasion, j'aimerais vous rappeler, Monsieur le Maire, une promesse que vous aviez faite notamment aux abords des écoles pour leur sécurisation. Je parle d'un vœu que vous nous aviez refusé, sur la sécurisation des abords de certaines écoles dans le 15^{ème} arrondissement, notamment Sextius Michel, en disant que c'était engagé et que ça allait être réalisé fin 2012, 1^{er} trimestre 2013. Aujourd'hui, rien n'a été fait. Rien à ma connaissance n'a été mis à l'étude sur la sécurisation de Sextius Michel. Et à l'occasion des fêtes d'écoles où nous avons pu rencontrer les parents d'élèves, cette promesse que vous aviez faite en Conseil d'arrondissement nous a été rappelée, et je me suis promis d'être le relais des parents d'élèves sur ce point. Je me permets donc, Monsieur le Maire, de vous rappeler à cette promesse.

Vous disiez aussi la nécessité de plus d'investissements dans les crèches. J'entends l'exemple de la cuisine et rappelle aussi, Monsieur le Maire, que vous avez pris l'initiative, et je m'en félicite, de proposer, à toutes les crèches qui le souhaitaient, l'assistance concernant les bacs partagés, les bacs verts, pour découvrir le jardinage et la diversité biologique. Je crois que c'est un effort louable. Cela montre aussi que des priorités peuvent être données et nous pouvons les partager dans ce cas-là. Ce sont aussi des choix qui doivent être

faits dans une politique où nous devons faire en sorte de regarder de près l'ensemble des deniers publics. Il est important que les choix soient des plus pertinents dans les choix qui sont faits, et je souscris volontiers à l'exemple des crèches, car c'est un choix pertinent. Il y a aussi une discussion très technique que nous avons chaque année sur les fluides car c'est le budget le plus important. On sait très bien que l'estimation des fluides est un exercice très difficile car il dépend d'un volet très important, l'usage des locaux et la météo, en partie pour le chauffage. Force est de constater que la météo, cette année, ne nous est pas favorable, et l'on verra ce qu'il en sera au 2^{ème} semestre. C'est donc un exercice toujours difficile et aléatoire, mais à ma connaissance, les fluides ont toujours été payés. Peut-être dans un certain nombre de cas, avec un peu de retard ou des reports, je le concède. Il est normal que le dernier trimestre 2013 soit payé en 2014, on peut le provisionner. Mais ça n'est pas là un sujet majeur, car on le règle toujours. Et à ma connaissance aussi, même si l'on peut souhaiter quelques améliorations, il n'y a pas de difficulté majeure de fonctionnement des établissements municipaux, qu'ils soient localisés ou pas. Nous portons encore une fois une attention toute particulière à l'usage des deniers et des consommables qui sont faits. Je crois que cette discussion est saine et nous serons plus sereins pour aborder l'étape d'après, une fois que cette étape - qui est en train d'être franchie - de crédits reportables près de zéro, sera complètement terminée. Merci.

Monsieur le Maire: Merci, M. Baghdad de reconnaître cet effort si considérable, mais qui va nous amener prochainement à ne plus pouvoir investir autant qu'on le voudrait et autant que les reports précédents nous le permettaient. Un point sur Sextius Michel. Il est vrai que cette demande avait été faite et nous avons décidé de l'honorer. C'était en 2012. Nous avons fait la demande du devis et de l'étude technique de l'opération auprès de la Direction de la voirie, et nous l'attendons aujourd'hui encore. Vous avez pu constater que le Maire de Paris a écrit cet été aux maires d'arrondissement pour leur demander de ne plus exécuter de travaux de voiries durant la fin de l'année 2013 pour des raisons sur lesquelles je ne m'étendrai pas. Cela étant, en ce qui concerne cette opération et quelques autres, nous allons continuer à demander les feux. Sur les fluides, ce que vous dites est logique. Nous sommes critiqués pour les faire financer de cette façon, par la Ville. Merci donc de comprendre la méthode de financement, qui malheureusement ne peut pas être différente de celle qui est la nôtre actuellement. M. le Conseiller chargé des Finances.

M. Courtois : Autant je n'ai pas de sujet sur le 4^{ème} trimestre qui est évidemment payé sur l'année d'après, autant en 2013, il faut aussi payer le 3^{ème} trimestre 2012. Cela finit par faire beaucoup. C'est pour cela que je suis un peu inquiet.

Monsieur le Maire : M. Dargent.

M. Dargent : Sur la question des dotations d'investissement, vous évoquez un certain nombre d'investissements que nous souhaitons tous ici voir réalisés dans différents secteurs d'activité, et il n'y a pas de désaccord là-dessus. Simplement, nous sommes dans un contexte économique national que personne n'ignore ici, qui a une contrepartie budgétaire. Elle concerne l'ensemble des collectivités territoriales et Paris ne peut pas s'exonérer d'une participation à un effort que nos concitoyens comprennent tout à fait. Dans ce contexte général, j'avais le sentiment, en écoutant les orateurs et oratrices, que l'on pouvait donner l'impression que le 15^{ème} était maltraité. Je voudrais les rassurer. Le 15^{ème} est traité de la même façon que les autres arrondissements. Tous les arrondissements participent d'un effort budgétaire qui est compréhensible dans le contexte actuel. Si, sur tel ou tel point, vous avez le sentiment, Monsieur le Maire, que le 15^{ème} n'est pas aussi bien traité que les autres, je vous invite à interroger l'Adjoint Chargé des Finances, lors d'un prochain débat en Conseil de Paris, et je suis sûr que sa réponse vous donnera toute satisfaction sur le fait qu'il y a un égal traitement des arrondissements sur les questions qui nous occupent en ce moment. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Nous avons fait un certain nombre de demandes budgétaires qui, malheureusement, n'ont pas pu être satisfaites.

Mme Lalem : En complément de ce que mes deux collègues ont dit sur les exercices contraints auxquels nous sommes tous confrontés quel que soit le champ d'intervention, et en particulier lorsqu'il s'agit de l'exercice de la gestion des deniers publics, je voulais juste souligner, en entendant les interventions de vos adjointes notamment, qu'il y avait une petite contradiction entre le fait de déplorer tantôt l'allocation trop importante à des équipements et à leur entretien, et tantôt de déplorer l'absence et l'insuffisance d'entretien et de moyens donnés à l'équipement, au détriment de l'animation. Je prends l'exemple de ce qui a été dit par Mme Malherbe qui parlait d'équipements dans certaines écoles, et l'exemple de ce qui a été donné par Mme Fonlladosa qui déplorait

l'absence de moyens suffisants pour les activités d'animation culturelle, et qui a pris l'exemple de l'entretien de la médiathèque. Je pense qu'il y a en réalité une démarche équilibrée qui nécessite à la fois de pouvoir tenir un certain nombre d'activités d'animation et pour que ces activités d'animation soient possibles, bien évidemment d'entretenir les locaux. Dès lors qu'il s'agit d'une médiathèque, nous savons tous que c'est un outil formidable pour le public de cet arrondissement - et nous pouvons en être fiers - et que le coût nécessaire de son entretien est forcément le coût le plus juste, comme pour l'ensemble des équipements.

Monsieur le Maire : Merci pour cette explication très claire. Nous allons maintenant nous prononcer sur le budget supplémentaire, s'il n'y a pas d'autres interventions. Nous allons le voter, bien-sûr, puisque cela nous permettra quand même d'avoir une dotation. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention. Il est adopté. Merci mes chers collègues.

Nous allons lier les deux projets de délibération suivants, les 4 et 5 qui sont les DASCO 59 et 100, si vous êtes d'accord, puisqu'il s'agit de subventions à des organismes pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelle et élémentaire, au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs et des conventions annuelles passées avec ces organismes relevant du droit privé. J'ouvre la discussion sur les deux projets de délibération.

4. 2013 DASCO 59.

5. 2013 DASCO 100.

Monsieur le Maire : Mme Fonlladosa.

Mme Fonlladosa : Je crois que tout le monde aura remarqué, -du moins ceux qui s'y intéressent- que nous marchons plus qu'à marche forcée sur cette mise en œuvre des rythmes scolaires. C'est ma profonde conviction qu'un an supplémentaire aurait été bien nécessaire pour travailler mieux. Pour travailler avec la CASPE, les associations de parents d'élèves, les directeurs scolaires, et pour avoir assisté aux multiples réunions que vous avez faites, Monsieur le Maire, avec tous les acteurs de la vie éducative, je me rends compte que tout le monde dans cette sphère, est insatisfait. Pas tout le monde n'est forcément contre cette réforme des rythmes scolaires. Le problème, c'est la façon dont c'est fait. Nous nous en rendons compte car le Comité de suivi que vous avez mis en place s'est réuni lundi matin. C'est assez hallucinant de voir les informations qu'ils nous

ont données. Nous étions dans le flou le plus total puisqu'en dehors des deux délibérations que nous avons sous les yeux et dont je parlerai après, nous n'avons pu obtenir que des informations extrêmement légères sur le style et le type d'ateliers qui allaient être offerts aux enfants, les mardis et vendredis à la rentrée. Sous l'autorité de Mme Malherbe, nous avons pu obtenir d'avoir un fichier, notamment des associations culturelles qui avaient été choisies. Il y a eu une réaction assez curieuse de la CASPE qui a bien voulu nous transmettre des informations -après avoir lourdement insisté-. Mais dans les informations transmises, elle a souhaité ne pas mettre le nom des associations, ce qui est une considération bizarre. Nous avons des noms d'ateliers plus ou moins précis, plutôt moins que plus. C'est parfois ésotérique pour des classes d'enfants. La seconde bizarrerie est la suivante. Nous devons avoir dans les écoles, selon la CASPE, la liste, école par école des ateliers, affichée et donnée aux parents vendredi dernier. Je pense, Monsieur le Maire, que pendant votre tournée des écoles hier soir, vous n'avez pas dû voir beaucoup d'affiches avec la liste des ateliers école par école, qui étaient proposés aux parents. Les enfants sont maintenant sur le départ pour les vacances, et je pense qu'ils ont autre chose à penser que de retourner voir à l'école ce qui est affiché ou pas. On est donc dans une démarche incomplète, mal préparée, avec beaucoup de discours mais peu de choses précises. Je terminerai là-dessus et reviendrai peut-être après sur d'autres sujets si la discussion s'y prête, mais je trouve que la délibération qui nous est proposée est totalement cavalière. On nous donne 150 associations d'un côté et 200 de l'autre, pour près de 7 millions d'euros de subventions où - mes chers collègues ont dû le remarquer - nous n'avons pour décider que le nom d'un atelier, le nom d'une association, un budget et une convention-type. Juridiquement, je me demande si tout cela tient la route. D'habitude lorsque nous avons une subvention à voter pour une association, nous avons au moins un certain nombre d'informations sur l'association dans le dossier, que ce soit sur ses statuts, son budget, sur la façon dont elle mène son projet, etc. Là, ce n'est pas le cas. Nous n'avons rien du tout pour décider. C'est plus qu'un chèque en blanc que la Mairie nous demande de donner sur ces 350 associations. C'est insupportable d'avoir à décider. Je dois dire, et je terminerai là-dessus, qu'il y a quelques associations bien servies, -car certaines ont 500 000 €, 300 000 € ou 200 000 €, vous l'avez vu- et nous avons vu resurgir dans ces délibérations, l'Agence du Court Métrage, qui ne nous avait jamais été présentée avant, en terme d'association intervenante. Je pense que l'on doit cela à la volonté et à l'empressement de Mme

Hidalgo, d'implanter cette Agence du Court Métrage à Boucicaut, sans qu'on ne le lui ait jamais demandé.

Monsieur le Maire : Merci. Mme de Fressenel.

Mme de Fressenel : Merci Monsieur le Maire. Ce soir, je tiens à témoigner du mécontentement extrêmement important dans le 15^{ème} arrondissement, émanant des chefs d'établissements. Pour rebondir sur ce qu'a dit Mme Fonlladosa, s'il y avait une réforme emblématique des couacs en série, la palme reviendrait haut la main à la réforme des rythmes scolaires. À mon avis, on n'a encore rien vu, j'attends de voir ce qui va se passer à la rentrée. Je ne vous parlerai pas du dernier couac qui concerne le refus du Conseil d'État d'assouplir les modalités d'encadrement des activités périscolaires. Je reviendrai essentiellement dans mon propos - puisque c'est ce qui nous concerne au plan local - sur le couac qui est en train de créer de très gros dégâts dans les établissements du 2nd degré du 15^{ème} arrondissement. Cette réforme est si peu balisée, que ce débat qui devait au départ uniquement concerner le terrain du primaire, est en train d'empiéter sur le terrain du 2nd degré, ce qui démontre encore une fois l'improvisation permanente de la Mairie de Paris. Pourquoi ? Parce que la Ville de Paris, dans sa course contre la montre, pour sauver la mise place de l'ARE, est en train de mettre à mal les créneaux horaires d'EPS des établissements du 2nd degré. Il y a en effet un vrai malaise chez les chefs d'établissements. Mon propos est totalement justifié et je vais d'ailleurs vous donner les noms des collèges qui sont directement concernés. M. Beaulieu a assisté à une réunion ce matin et il vous fera part des résultats de cette réunion. M. Delanoë avait promis que cette réforme n'aurait bien-sûr aucun impact sur les établissements du 2nd degré, et qu'aucun établissement du 2nd degré ne perdrait de créneau sportif. Mme Brossel avec le culot d'acier qu'on lui connaît très bien, lors du dernier CICA, a réitéré cette contre-vérité en précisant, et je vais vous le lire, « que les établissements du 2nd Degré avaient été reçus au Rectorat et s'étaient vus communiquer leurs nouveaux créneaux, identiques, en terme de volume ». La vérité, c'est que la programmation des activités sportives demeure totalement incertaine dans certains établissements scolaires. Aujourd'hui les établissements du 2nd Degré sont complètement coincés entre le marteau des activités périscolaires à organiser et les installations sportives manquantes. Il est un peu incongru que cette réforme qui était censée améliorer le temps scolaire et l'école des uns, soit en train de chambouler et de dégrader l'emploi du temps et le temps scolaire

des autres, en l'occurrence des collégiens. Je trouve cela totalement inacceptable. Je vais vous donner des exemples, M. Dargent, puisque vous aviez l'air de douter de la situation actuelle dans le 15^{ème} arrondissement. Le collège Duhamel. N'est-ce pas incongru, sachant que le Rectorat l'an dernier, a ouvert une section sportive escalade, que cette section ait failli être hypothéquée par l'absence de créneau EPS ? Avec M. Loriau et monsieur le principal de Duhamel, nous avons immédiatement pris contact avec le Rectorat, et de façon prioritaire, ils ont réussi à régler le problème, même si aujourd'hui il ne reste qu'un seul gymnase auquel ils ont accès, le gymnase de La Plaine - alors qu'avant ils avaient accès à d'autres gymnases - et que du coup, les déplacements seront bien plus éloignés. Bien sûr, quand on se déplace plus loin, on pratique moins de sport. Là encore, malheureusement, c'est au détriment des collèves. J'ai eu ce matin le proviseur du lycée Camille Sée, je lui ai reposé la question, puisque j'avais ouïe dire que la semaine dernière, lors du Conseil d'administration, les parents s'étaient inquiétés de ne pas savoir, et les professeurs aussi, -car ils doivent constituer leur emploi du temps pour la rentrée scolaire- quels seraient les gymnases auxquels ils auraient accès. Elle m'a répondu qu'elle n'en savait strictement rien, qu'elle savait simplement que les créneaux allaient être impactés, mais qu'elle ne savait pas si eux allaient en perdre ou pas. Même chose pour le lycée Corbon. J'ai eu le proviseur qui me dit qu'il n'est au courant de rien et qu'il est extrêmement inquiet car il doit préparer les emplois du temps à partir du 8 juillet et qu'il n'a pas d'informations. Peut-être que pour Monsieur Delanoë, c'est totalement epsilonlesque et que ça n'est qu'une affaire d'emploi du temps, mais c'est très important pour les chefs d'établissements. Il vaut mieux anticiper dès maintenant pour ne pas avoir à tout refaire à la rentrée. La vérité, c'est que par votre impréparation, vous êtes en train d'organiser la fin de l'enseignement de l'EPS, je le dis très franchement. Vous pouvez sourire mais je pense que l'EPS sera la matière sacrifiée dans les collèves, par la réforme des rythmes scolaires. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce que M. Loriau veut dire un complément là-dessus ?

M. Loriau : Merci Monsieur le Maire. Mme Brossel, que j'ai entendue longuement au cours de notre dernier CICA, n'a eu de cesse de nous répéter qu'elle était là pour nous rassurer. J'aurais bien aimé être rassuré, mais je suis plutôt inquiet après la réunion que j'ai eue ce matin avec les Services de la Ville. C'était une

réunion habituelle, qui n'avait rien à voir avec les rythmes scolaires, et qui permet d'établir les plannings des équipements sportifs. En réponse à cette liste de travail établie par les Services de la Ville, qui tient sur deux pages et qui recense tous les établissements à contacter pour leur réattribuer des créneaux, j'ai constaté que le travail n'était pas très avancé et qu'aujourd'hui, la Ville de Paris, au niveau de la Direction de la Jeunesse et des Sports, était incapable de me dire qui allait où dès la rentrée scolaire prochaine. Les tableaux ne sont pas à jour, les applications qui permettent de gérer les équipements n'ont pas été mis à jour non plus. Aujourd'hui, on est incapable de savoir qui sera réaffecté et qui pratiquera du sport l'an prochain pour les établissements du secondaire. C'est un peu moins vrai - pour être honnête - dans les piscines où la chose a été un peu mieux gérée. Mais compte tenu du faible nombre de piscines dans le 15^{ème}, il n'y en avait pas tant que cela à répartir, donc ça a été plus simple. Mais au niveau des équipements sportifs, c'est vraiment problématique. Le deuxième point, et c'est sans doute plus grave - ainsi que l'a souligné Mme Fonlladosa - c'est un mot très important que vous auriez pourtant dû retenir il y a déjà 20 ans de cela, et essayer de travailler au quotidien là-dessus, cela s'appelle la transparence. Cela devrait être votre ligne de conduite. Et la transparence en matière de désignation des associations à qui l'on a attribué les créneaux, on ne peut pas dire que ça ait été un exemple. Je vais vous donner un exemple tout simple pour vous montrer avec quelle dérision le système a été géré. Nous avons dans le 15^{ème} arrondissement, un chef d'établissement qui est président d'une association sportive de grande taille.

Ce chef d'établissement a désigné dans son établissement, comme REV, l'animateur principal du club de sport en question. On a vraiment toutes les conditions réunies pour pouvoir développer dans cet établissement-là, une activité sportive de qualité. Mieux encore, ces deux partenaires établissent un dossier de candidature qu'ils remettent aux services de la Ville. Jusque là, on se dit que tout va bien dans cet établissement, qu'il n'y a même pas de question à se poser. Figurez-vous, qu'ils n'ont eu aucune réponse des Services de la Ville. Ils voient suite à cela arriver des gens qu'ils ne connaissent pas, lesquels vont accomplir une activité qu'ils ne connaissent pas, qu'ils n'ont pas choisie, et qui n'est peut-être pas adaptée à l'établissement. Il est absolument ubuesque d'arriver à des situations comme celle-là. Dans ce domaine-là, même si Mme Brossel dit que c'est la première année et qu'il y aura des ajustements l'an

prochain, on va aboutir cette année à un énorme gâchis, et il est lamentable que pour des raisons de précipitation, on en soit arrivé à une telle extrémité.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme Malassis.

Mme Malassis : Dans le 15^{ème}, nous ne « REV-erons » pas. Pour les enfants qui fréquentent les jardins d'enfants de la Ville de Paris, les parents de ceux qui sont inscrits dans celui du 15^{ème} arrondissement ne sont pas encore informés aujourd'hui de ce qui les attend à la rentrée. Ceux qui sont inscrits à la cantine et au Centre de loisirs l'après-midi, seront accueillis le mercredi matin. Mais pour y faire quoi ? En effet, les professionnels qui encadrent actuellement ces enfants, continueront deux mercredis sur trois à tenir leurs réunions de concertation, à préparer leurs cours, à la recherche pédagogique, aux projets d'accueil d'enfants porteurs de handicap, et aux rendez-vous avec les familles. Est-ce à dire que deux mercredis sur trois, les enfants ne seront que gardés, le mercredi matin dans leur classe. Gardés par qui ? On ne le sait pas, puisque la Mairie de Paris aujourd'hui annonce le recrutement de dix auxiliaires de puériculture pour 22 jardins d'enfants à Paris. Autant dire qu'on ne sait pas ce que feront les enfants le mercredi matin dans ce jardin d'enfants. On nous dit que les enfants iront au Centre de loisirs le plus proche. Lequel est-ce ? On n'en sait rien. Que se passera-t-il pour les enfants qui sortent de la crèche - qui ont trois ans maintenant - et qui intègrent le jardin d'enfants 1^{ère} année à la rentrée et qui après le déjeuner font encore la sieste ? Iront-ils au centre de loisirs une fois réveillés ? Mais quand ? Puisque tous les enfants évidemment ne se réveillent pas à la même heure. Autant de questions sans réponses. Mais la Mairie de Paris, prévoyante, nous rassure, puisqu'elle envisage une première évaluation de ce dispositif à la fin du mois d'octobre, c'est dire si elle a tout prévu, tout organisé. Bon courage aux professionnels et aux parents.

Monsieur le Maire : Il est vrai que la question avait été posée pour le jardin d'enfants à Mme Brossel lors d'une réunion du CICA, et que le problème avait l'air d'être découvert à cette occasion. Je ferai juste une observation car il est vrai qu'il y a un certain nombre de questions techniques qui se posent -et qui se sont posées lors du Comité de suivi que le Maire de Paris nous a demandé de présider et que nous avons tenu la semaine dernière notamment sous la présidence de Mme Malherbe-. De nombreuses questions techniques se posent et c'est inquiétant, à quelques jours de la fin de l'année scolaire. Je crois que ce qu'il faut

prioritairement remarquer, c'est l'intérêt des enfants. Je crois que l'objectif de cette réforme, c'était l'intérêt des enfants par rapport aux rythmes biologiques qui sont les leurs. Je crains que même là, ce ne soit pas tout à fait satisfaisant. On a entendu des pédopsychiatres ou des responsables divers s'exprimer lors des nombreuses réunions que nous avons faites ici. J'ai voulu que tous ceux qui sont associés à cette réforme, -même au-delà, avec les parents, le public, etc.- puissent être vraiment informés de tout cela. Nous avons fait une multitude de réunions. Qu'il s'agisse du CICA, des réunions de directeurs, des réunions avec Mme Brossel qui est venue deux fois, Mme Matthieu qui venue une fois, etc. Est-ce que finalement, cette réforme ne se retourne-t-elle pas contre les enfants ? En fonction d'ailleurs, de toutes les difficultés techniques, on ne sait pas quels sont les critères de répartition dans les ateliers. On ne sait pas quel est le niveau de qualité des associations. Il y a parfois même des personnels d'associations qui sont très inégaux. On ne sait pas comment les REV pourront faire du bon travail. Certains sont déjà en place, d'autres encore en attente. Il y a actuellement beaucoup de problèmes qui peuvent mettre à mal l'égalité de traitement des enfants et peut-être les amener à avoir des activités moins intéressantes que prévu. En plus, la journée de ces enfants risque d'être alourdie car en plus des 6 heures, -la réforme prévoit 6 heures d'école les lundis et jeudis alors qu'un décret les limite à 5h30- la récréation des mardis et vendredis a été supprimée, ce qui va imposer à certains enfants qui enchaînent l'école, l'atelier, le Centre de loisirs, de n'avoir aucune pause entre 13h30 et 18h30. C'est cela que je ne comprends pas. Ce n'est pas essentiellement du temps scolaire, bien-sûr, mais il y a un temps de présence dans l'école qui va être augmenté pour les enfants, par rapport à la situation actuelle. Et l'interruption du mercredi, qui permettait tout de même aux enfants de récupérer un peu, va être également supprimée. Ce qui veut dire que les enfants vont enchaîner dans un rythme assez infernal, des journées de présence dans les locaux scolaires, qui seront assez difficiles à supporter. Il faut que chacun le sache, nous allons tout faire pour que cette réforme, puisqu'elle est décidée par le Maire de Paris - même dans la précipitation, l'improvisation et la gabegie financière - réussisse. C'est l'intérêt des enfants et cela passe avant tout. Il n'est pas question de faire de la polémique politicienne là-dessus. Quand je fréquente les écoles - et j'ai vu tous les directeurs de dizaines et dizaines d'écoles à plusieurs reprises - je constate qu'il y a une inquiétude anxieuse très grave car, soit cela va finir par une réforme bâclée - et c'est dommage car c'était l'occasion de saisir une nouvelle

organisation du temps scolaire - soit avec des gens de très bonne volonté - mais parfois cela ne suffit pas, surtout quand cela se fait avec des bouts de ficelle et en comptant sur la disponibilité du personnel qui aura beaucoup de mal à organiser tout cela en plus de leur travail habituel. Mais il est vrai que les directeurs sont soumis à une très forte pression. On ne va pas rentrer dans le détail de la réforme, mais il est vrai que nous sommes inquiets.

C'est pourquoi j'organiserai un deuxième Comité de suivi car nous n'avons pas eu de réponse lors du premier Comité de suivi qui a eu lieu la semaine dernière, notamment sur la liste des ateliers. Nous n'avons pas pu avoir la liste exhaustive des ateliers, école par école. Aucun des dizaines de directeurs d'écoles que j'ai rencontrés ces derniers jours - notamment vendredi et samedi où je me suis baladé dans les écoles toute la journée- n'étaient en mesure de donner la liste des ateliers que Mme Brossel avait pourtant prévus, lors du CICA, de faire annoncer aux parents vendredi. Nous sommes lundi. La fin de l'année scolaire, c'est le 5. Il n'y a toujours pas de possibilité pour les parents de connaître le contenu des ateliers, alors qu'on leur a demandé il y a au moins une semaine voire une dizaine de jours, de s'y inscrire. Si les REV ont été désignés partout maintenant, il n'est pas évident qu'ils soient dans une configuration idéale car il y en a qui encadrent beaucoup trop d'élèves, même si certains ont des adjoints. D'autant plus qu'il manque encore des animateurs. On va recruter à marche forcée 1400 équivalents temps-plein. Les ASEM auront pour ce qui les concerne en maternelle, trois jours de formation, pour des personnels qui, jusqu'à présent, s'occupent surtout de nettoyage et d'assistance aux éducateurs. Ils n'ont pas par exemple possibilité de surveiller la sieste aujourd'hui alors qu'ils devront l'encadrer seuls, 14 enfants, à partir de la rentrée. Trois jours de formation, ça n'est peut-être pas totalement suffisant. Rien n'est prévu en cas de remplacement, de maladie, de RTT. Que va-t-il se passer ? Nous n'avons pas non plus de garantie pour la cantine du mercredi. Peut-être que Mme Bruno en parlera, -c'est dans le dossier suivant- la Ville prévoit une fréquentation de 63% d'élèves dans les cantines le mercredi. Aujourd'hui, le taux habituel est de 90 à 95%. Le mercredi, il y en aura sans doute moins, mais là, on passe à 63%. Et la subvention qui a été attribuée à la Mairie du 15^{ème}, - sans tout prévoir, d'ailleurs -, est basée sur 63%. Les directeurs d'écoles ont refusé jusqu'à présent de signer la convention d'occupation des locaux. Il n'y a donc pas d'accord pour le partage des locaux scolaires entre l'Éducation nationale et la Ville de Paris sur le périscolaire. La responsabilité réciproque des différents interlocuteurs n'est

toujours pas fixée. La responsabilité fonctionnelle et la responsabilité civile non plus. Dans le cours de la journée scolaire, il y aura plusieurs responsabilités. Cela risque de poser des problèmes à telle ou telle heure. Je ne reviens pas au choix des associations, on en a déjà parlé. Ce sont des sujets qui ne sont définitivement pas réglés. Nous espérons qu'ils le seront et allons essayer de voir cela encore lors d'une réunion du Comité de suivi. Mais il est vrai qu'aujourd'hui nous sommes inquiets sur l'évolution de cette réforme où beaucoup de questions très précises et très concrètes, ne sont pas encore résolues. M. Baghdad.

M. Baghdad : Encore une fois, je crois que nous avons la chance d'avoir un débat riche, intéressant et important pour nos enfants. Plusieurs volets ont été abordés. Je me permets de prendre quelques éléments qui ont été soulignés. Je ne reviendrai pas sur le fond de la réforme car nous avons déjà longuement évoqué son intérêt. C'est une réforme de l'Éducation nationale et non une réforme de la Mairie de Paris. Elle impacte effectivement toutes les collectivités. Vous soulignez, Monsieur le Maire, que le taux de présence des enfants dans les écoles sera plus important qu'aujourd'hui ; c'est vrai. Mais on va retrouver un taux de présence proche de celui qui existait avant la réforme de 2008 au niveau des rythmes. Un rythme qui, même si c'était le samedi matin et non le mercredi matin, convenait à tous. Et je crois que sur les bancs de cette assemblée, la plupart d'entre nous a eu ce rythme-là. Le taux de présence dans les écoles va être plus élevé, mais ce sera un taux équivalent à celui de 2008. Cela n'a pas traumatisé les enfants plus que cela d'une manière générale. Ce rythme sera réparti différemment entre du temps scolaire et du temps péri-éducatif et périscolaire, qui ne sera pas de la même intensité pour les enfants, en termes d'apprentissage et de découverte. On pourra revenir encore une fois sur le fond, mais je crois que l'intérêt pour l'enfant est de pouvoir avoir des temps de rythmes différents. Vous parliez des pauses et des temps récréatifs, je crois que les modes qui seront proposés, d'apprentissages différents, sur des sujets différents, vont permettre aussi aux enfants d'avoir une concentration différente de celle qu'ils ont à l'école. Cela leur permettra de s'ouvrir, de respirer par rapport à ce qu'ils peuvent faire. Nous pouvons avoir cette discussion sur le fond, mais d'abord, je voulais dire que je ne suis pas inquiet car cela n'est pas révolutionnaire par rapport à ce que nous avons connu. Je pense que ce qui sera fait à la rentrée 2013 pourra démontrer s'il faut faire des ajustements. Mais je suis persuadé que la voie entreprise par la Mairie de Paris sur des temps longs et péri-éducatifs, est la bonne, justement dans l'intérêt des

enfants, pour avoir des ateliers de qualité. Voilà pour les éléments de fond. On nous a dit ensuite qu'il manque des précisions. Je suis ouvert à cette demande de précision, pour que nous puissions apporter des réponses. Monsieur le Maire, vous avez souligné un certain nombre de points très précis. Je vais m'efforcer d'y répondre. Mais certaines de vos adjointes ont plutôt souligné des généralités. On pourra y revenir dans la discussion si vous le souhaitez.

Concernant les associations qui contribuent à la réussite de ces activités. Il a été souligné un manque de transparence et d'information. Un manque d'informations pour voter cette délibération et les subventions qui leur sont octroyées. Il y a plusieurs éclairages à ce sujet. Concernant la transparence. À ma connaissance, il y a eu une commission du 15^{ème}, pour savoir si telle ou telle association était légitime pour pouvoir animer une ou plusieurs activités dans les écoles du 15^{ème} arrondissement. Cette commission était ouverte. Il y avait des représentants de la Mairie du 15^{ème} et de la Mairie de Paris et la Commission s'est faite de façon transparente avec un certain nombre de critères, qui ne font peut-être pas toujours plaisir, mais on sait pourquoi ça a été refusé en général. Dans le 15^{ème} arrondissement, un certain nombre d'associations connues du 15^{ème}, n'ont parfois pas été retenues, soit parce que le dossier était incomplet, soit parce que le coût de l'activité était trop élevé par rapport à l'enveloppe budgétaire soumise par la Ville de Paris. Effectivement, la Ville octroie un budget par atelier, et c'est le pendant de la gratuité voulue par la Ville de Paris. Car si nous voulons proposer des activités gratuites, il faut aussi une limite budgétaire pour pouvoir le faire. Sinon, nous pourrions avoir des activités extrêmement onéreuses, -et parfois certaines associations proposent des choses très onéreuses- qui auraient un impact sur les parents et ça n'était pas le choix fait par la Ville de Paris. M. Loriau a aussi évoqué un point très juste sur lequel Mme Brossel s'est prononcée en disant qu'il fallait expliquer aux associations écartées pourquoi elles n'avaient pas été retenues. Là où je rejoins M. Loriau, c'est qu'il faut que les associations qui n'ont pas été retenues, sachent pourquoi. Est-ce que le dossier était incomplet ? Est-ce que l'encadrement proposé ne correspondait pas à l'activité attendue ? Est-ce que le coût était trop élevé ? Il faut en effet qu'une transparence et un accompagnement soient faits à ce niveau-là. C'était aussi là le propos de Mme Brossel, qui demandait un accompagnement pour que les appels à projets de la rentrée 2014 puissent permettre à des associations non retenues pour 2013, d'être retenues l'année suivante. Il faut donc que cette transparence soit restituée à ces associations.

Pour les activités dans les écoles, nous avons été un certain nombre à pouvoir participer à des fêtes d'écoles et je dirais que la situation que vous avez décrite, Monsieur le Maire, est beaucoup plus contrastée en réalité. Elle est plus contrastée sur le retour des directeurs et sur celui des parents. Le retour des parents a parfois été un peu vif, car, comme vous le savez, certaines discussions étaient encore en cours, sur l'autorité fonctionnelle des directeurs pendant les activités péri-éducatives, et sur les questions de partage des locaux. C'est la position des directeurs du 15^{ème} arrondissement d'avoir une discussion avec des arguments forts. Ils nous ont transmis ces inquiétudes. Mais à ma connaissance, le point de l'autorité fonctionnelle a été traité aujourd'hui. Une proposition a été faite aux directeurs, de signer une convention de délégation de responsabilité, sur laquelle ils ont des pouvoirs correspondant à ceux qu'ils ont aujourd'hui sur les pauses méridiennes, les goûters et les activités après 16h30. Mais effectivement, entre 15h et 16h30, la responsabilité reste celle de la Mairie de Paris. C'est ce à quoi a abouti la discussion. Nous verrons si cela est totalement accepté dans le 15^{ème} arrondissement. Au niveau parisien, c'est la réponse qui a été donnée.

Concernant les locaux, les discussions sont beaucoup plus nuancées. Vous dites qu'il y a beaucoup d'inquiétude, mais je crois qu'un gros travail a été fait par les REV (les Représentants Éducatifs de la Ville), sur les activités proposées et l'utilisation des locaux. J'ai rencontré certains directeurs très opposés à la discussion en cours. Ils sont beaucoup plus nuancés aujourd'hui et trouvent des solutions adéquates. Ils ont proposé un certain nombre d'activités aux parents. J'ai un certain nombre d'exemples avec certaines écoles. On ne va pas rentrer dans ce détail-là mais il y a déjà de nombreuses écoles où des activités sont proposées, communiquées sous des formes différentes. Il y a parfois des réunions faites avec les REV, parfois il s'agit d'une simple permanence où les parents peuvent trouver des informations. Parfois c'est un flyer qui est affiché. Les formes de communication sont donc différentes, mais à ma connaissance, beaucoup d'écoles ont arrêté des activités et les ont communiquées. On voit des choses très variées. Vous demandez pourquoi il n'y a pas de pont entre les activités proposées et les associations qui peuvent parfois les proposer. Je crois que pour un certain nombre de cas, dans les activités proposées par la Ville, - comme les Ateliers Bleus- lorsque les parents choisissent d'inscrire leurs enfants aux Ateliers Bleus, on ne leur dit pas systématiquement quelle association va animer cet atelier. Cela n'est pas une information nécessaire pour qu'ils jugent s'il

est pertinent ou non d'inscrire leurs enfants à cette activité-là. Pourquoi donc faire une chose pour l'Activité Bleue - qui est totalement acceptée par les parents - et vouloir faire quelque chose d'autre pour les activités para-éducatives entre 15h et 16h30 ? Il y a pour le coup, une continuité dans l'action.

Vous dites également que pour voter cette subvention, il n'y a pas assez d'éléments sur les associations. À ma connaissance, lorsque le budget de la Ville est voté, notamment pour les Ateliers Bleus, nous votons une enveloppe budgétaire sur l'ensemble de ces ateliers et sur le coût des activités proposées. Mais on ne détaille pas - atelier bleu ou autre - le coût, association par association, avec des éléments précis par association, tels qu'ils étaient mentionnés. On peut dire qu'on pourrait le souhaiter mais aujourd'hui, il y a une constance dans ce qui est proposé. Quelques autres éléments sur ce que vous mentionnez.

Monsieur le Maire : Si vous pouvez vous acheminer vers la conclusion.

M. Baghdad : Vous parlez des encadrements. Sachez que 75% des animateurs sont recrutés aujourd'hui. Un certain nombre reste en cours de recrutement. Nous sommes tout à fait confiants sur le fait qu'ils seront recrutés dans les prochains jours ou d'ici la fin du mois de juillet, au maximum. Vous parlez des personnels qui interviennent aujourd'hui dans les écoles maternelles, il faut quand même rappeler que ce sont des personnes compétentes et qui ont à 90% des C.A.P Petite Enfance, et qui savent donc gérer les petits enfants. On ne peut pas dire que dans les structures de petite enfance, ce diplôme est suffisant pour encadrer nos enfants et que ça ne serait pas suffisant pour encadrer ces mêmes enfants un peu plus âgés, dans les écoles maternelles.

D'autres sujets ont été évoqués mais j'aimerais terminer sur un point, quand vous dites que cette réforme signe la fin de l'enseignement de l'EPS. Je veux bien admettre qu'il y a encore à discuter sur tel ou tel point, qu'il faut être vigilant sur l'attribution des créneaux pour les activités sportives dans les collèges et les lycées. Nous en discuterons jusqu'à la rentrée. Dire que c'est la fin de l'enseignement de l'EPS, je trouve que c'est une caricature du propos. Je suis persuadé que la réalité vous donnera tort. L'EPS ne sera pas supprimée dans les collèges et lycées. Je pense que cette réforme sera un succès pour les parisiens et les parisiennes. Il y a des ajustements à faire et je me prêterai à l'exercice des réponses. Mais voilà mes éléments de réponse à ce stade du débat.

Monsieur le Maire : M. Lucas.

M. Lucas : M. Baghdad nous abreuve d'un long flot de paroles pour essayer de masquer le vide et le manque d'informations patents présents dans cette délibération mais cela ne nous fera pas revenir en arrière. Le procédé est tout de même un peu particulier. Ce procédé consiste aujourd'hui à vouloir donner des réponses mais ces réponses auraient dû déjà être données dans les projets de délibération, et l'on a bien souligné qu'elles étaient imprécises. Elles auraient pu aussi être données lors du Comité de suivi que Monsieur le Maire a organisé. Elles auraient pu être également données dans les Commissions locales qui sont évoquées dans ces projets de délibération et dont on a à peine vu la couleur dans le 15^{ème} arrondissement. Une fois de plus, la Mairie de Paris traite les élus d'arrondissement avec beaucoup de dédain. Si ce n'était que cela, ce ne serait pas très grave mais le problème c'est qu'elle fait de même avec les parents d'élèves du 15^{ème} arrondissement. Les parents d'élèves ont droit à une information détaillée sur ces fameux créneaux, ces fameuses associations. Et quand je parle d'information détaillée, ça n'est pas simplement le nom de l'association et la subvention accordée, mais évidemment une information sur sa date de création, son expérience, son expertise, son savoir-faire, sur ses méthodes pédagogiques ou encore sur le contenu des activités proposées. Il n'y a rien de tout cela dans les projets de délibération présentés aujourd'hui. Une fois de plus, les équipes du Maire de Paris brillent -oui, M. Baghdad- dans leur manque singulier de transparence et d'impréparation. Et la Mairie confond aussi clairement vitesse et précipitation. Je ne peux que rejoindre en cela les propos tenus par Mme Fonlladosa et M. Loriau. Les élus du 15^{ème} ont l'habitude d'être traités de la sorte, mais de grâce, évitez cela aux parents d'élèves. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Mme Poirault-Gauvin.

Mme Poirault-Gauvin : Ce qui nous gêne dans cette réforme, c'est vraiment la grande pagaille que vous avez organisée et que nous avons vue avec les différentes interventions de nos collègues, et ce, dans tous les domaines. L'intérêt de l'enfant n'est pas remis en cause par le fait de passer à 4 semaines et demie. C'est bien la méthode que nous contestons. Vous avez organisé des réunions de concertation. J'ai assisté au CICA encore récemment et Mme Brossel ne répond pas aux questions. Elle est très habile. Elle essaie de communiquer ses argumentaires, ses éléments de langage, mais elle ne répond pas

directement aux questions. Ce qui nous choque également, c'est le calendrier que vous avez choisi et qui n'est pas exempt d'arrière-pensées électoralistes. Vous vous débarrassez du dossier avant la campagne municipale. C'est très clair. Vous n'avez pas voulu prendre le temps et l'improvisation est totale, ce qui suscite l'inquiétude de la communauté scolaire et des parents. Mais ce qui me choque d'autant plus ce soir, c'est l'absence de la 1^{ère} Adjointe, candidate à la Mairie de Paris l'année prochaine. Elle est absente ce soir. Elle était absente aux réunions. Mme Brossel a été envoyée pour répondre aux questions. Mais il ne fallait surtout pas que Mme Hidalgo mette les pieds dans le terrain et dans les problèmes. Je voulais souligner cette absence de courage ce soir, car on espérait au moins, au moment où l'on vote ces délibérations, que la 1^{ère} Adjointe soit là, et ça n'est pas le cas. Je me souviens d'elle il y a 12 ans, quand elle venait donner des leçons sur la proximité sur le fait que les élus ne tenaient pas forcément leurs permanences, etc. On est quand même très éloignés de la Mme Hidalgo d'il y a 12 ans. Vous avez souligné, mes chers collègues, les nombreuses associations historiques du 15^{ème}, qui se sentent méprisées dans cette organisation. Des acteurs culturels qui sont pourtant identifiés et qui sont totalement écartés de cette réforme. Cela nous donne finalement le sentiment que l'on va confier nos enfants, pendant le temps périscolaire, à des non-professionnels. C'est donc un vrai problème. L'absence de transparence a été soulignée par M. Loriau. Il a raison. Vous avez dit, Monsieur le Maire, que la liste des ateliers n'a pas été donnée vendredi, alors que cela avait été promis par Mme Brossel. Il y a vraiment un énorme problème de calendrier qui entraîne un problème de coût de la réforme. Au fil des mois, nous nous rendons compte que la réforme va coûter de plus en plus cher, dans une période de crise où on nous a fait la leçon tout à l'heure quand on parlait de l'État-Spécial. Je pense que ça n'est pas responsable. Le temps aurait permis de rationaliser les dépenses. Et puis il y a aussi le traitement de ce dossier de manière politicienne, quand on voit les annonces en parallèle du Gouvernement, qui, au moment de la réforme sur la refondation de l'école, annonce - parce qu'il faut bien brosser les professeurs qui sont méprisés en ce moment, dans le sens du poil - la création de 60 000 postes de fonctionnaires. La semaine dernière encore, Vincent Peillon a annoncé 10 000 postes supplémentaires. Il faut savoir quand même que 72% du budget de l'Éducation nationale concerne les Ressources humaines. Le traitement de ce dossier est donc totalement irresponsable. Il fallait prendre le temps de la

réforme, ce qui aurait permis de régler tous ces problèmes et de ne pas traiter ce dossier et l'intérêt de l'enfant de manière purement électoraliste.

Monsieur le Maire : Il est vrai que 80% des villes ont décidé de reporter la réforme à l'année prochaine. Des villes de droite, comme de gauche d'ailleurs. Mais parmi les grandes villes, à part Nantes, je n'en vois pas d'autres. Mme de Fressenel, exprimez-vous rapidement, car nous avons 50 projets et nous en sommes au n°5.

Mme de Fressenel : Je persiste et signe, je pense que cette réforme des rythmes scolaires va nuire considérablement à l'enseignement de l'EPS dans les collèges. Deuxièmement, M. Baghdad est en pilote automatique et répète les éléments de langage. Je lui conseille, plutôt que de faire des discours, d'aller sur le terrain. Il est visiblement atteint de surdité puisqu'il dit que je n'ai pas donné de détails. Je vais donc lui redonner les cas concrets qui ont été évoqués :

- 1. Le collège Duhamel. Oui, il y a un dispositif académique avec la section sportive escalade. Oui, elle a pu être sauvée. Toutefois, le chef d'établissement est mécontent car il n'a accès qu'au Stade de la Plaine alors que d'autres gymnases auparavant lui étaient accessibles.
- 2. Il y a eu un Conseil d'administration à Camille Sée, dans lequel les professeurs se sont plaints, non pas forcément de la perte de créneaux mais de ne pas savoir encore quels étaient les stades qui leur étaient accessibles.
- 3. Le lycée Corbon était dans l'incertitude des stades auxquels il avait accès à la rentrée.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons donner la parole maintenant à M. Menguy.

M. Menguy : Ce débat est un peu paradoxal. Pour cette réforme des rythmes scolaires, ce Conseil sera le seul où il y aura à se prononcer sur des délibérations. Nous le regrettons évidemment, car, contrairement à la gauche, nous considérons que cette réforme des rythmes éducatifs est une réforme majeure pour les petits parisiens. Cela fait bien longtemps, en effet, que la Ville n'est pas entrée, dans le bon sens du terme et à ce point dans l'École de la République. Cela fait bien longtemps que de tels moyens municipaux n'ont pas été mis en place de façon massive - comme c'est le cas

aujourd'hui -, pour que les petits parisiens soient accompagnés dans leur temps quotidien au sein de l'établissement scolaire. Nous le constatons tous les jours, depuis que l'annonce a été faite par le Maire de Paris de mettre en place la réforme dès septembre 2013, la façon dont la majorité parisienne mène cette réforme, c'est avant tout de rester sans réponse face à ses propres contradictions. La gauche est face à ses propres contradictions et M. Baghdad qui parlait ce soir au nom de l'exécutif parisien a fait encore la démonstration de ses propres contradictions. M. Baghdad explique que c'est une réforme de l'Éducation nationale, et que ça n'est pas une réforme de la Mairie de Paris. C'est faux, M. Baghdad. C'est une réforme de la Mairie de Paris car c'est le Maire de Paris, -contrairement à ce que nous lui avons demandé- qui a décidé tout seul, dans son bureau -peut-être avec Mme Hidalgo, mais comme on ne sait jamais trop où elle est, ni à quel moment- de mettre en place cette réforme dès septembre 2013 et non d'attendre septembre 2014. C'est encore faux, car le périscolaire qui va prendre encore plus d'importance, est une compétence municipale. C'est une première contradiction. La deuxième contradiction, M. Baghdad, c'est de nous expliquer depuis des semaines que la réforme des rythmes éducatifs à Paris en 2013 est une réforme du progrès, et ce soir de nous dire : « Ne vous inquiétez pas, c'est juste un retour en arrière, semblable à la situation de 2008. » Il faudrait savoir ce que vous voulez, M. Baghdad. Soit vous voulez faire progresser la Ville, faire progresser l'enfant dans la Ville, faire progresser l'enfant dans l'école, soit vous voulez juste un retour vers le passé et un retour à 2008. Nous, nous considérons que cette réforme est une réforme majeure pour l'enfant à Paris. Autre contradiction : vous nous expliquez, M. Baghdad, que finalement, ce ne sont que des temps différents pour les enfants. Il faudra donc nous expliquer pourquoi, depuis des semaines, l'exécutif parisien nous promet que les rythmes de l'enfant vont être allégés à partir de septembre 2013. Il faudra nous expliquer pourquoi vous avez passé outre le décret de Vincent Peillon qui impose 5h30 de classe par jour à 6h les lundis et jeudis. Il faudra nous expliquer, M. Baghdad, comment alléger les journées des enfants -comme l'a dit Monsieur le Maire- les mardis et vendredis après-midi, en ayant école, activités périscolaires, centre de loisirs, et en ayant supprimé de façon volontaire dans le règlement des écoles, les récréations du mardi et du vendredi après-midi. Il faudra nous expliquer une autre contradiction, M. Baghdad. Et cette contradiction, c'est Anne Hidalgo.

Anne Hidalgo sur les réformes des rythmes éducatifs, est une contradiction personnifiée. Alors elle est en campagne. On se dit même parfois qu'elle est plus à la campagne qu'en campagne. Hier, elle a rencontré des enfants. Elle leur a demandé leur avis sur tout, sauf sur les rythmes éducatifs. C'est quand même dommage. Le Maire de Paris a rencontré des directeurs, ils ont dit qu'ils étaient contre. Le Maire de Paris a rencontré des parents dans des réunions publiques, les parents ont dit qu'ils étaient contre. Le Maire de Paris a rencontré des syndicats, des associations, des élus qui lui ont dit qu'ils étaient contre et la 1^{ère} Adjointe n'a même pas demandé aux premiers intéressés, -alors qu'elle leur demande leur avis sur tout l'avenir de Paris- leur avis sur ce qu'ils voulaient faire dans leur école. Remarquez qu'elle n'est même pas là, comme elle n'était pas là au CICA.

Autre contradiction, M. Baghdad, concernant les recrutements. Près de 1500 recrutements pour la Ville de Paris. Vous en êtes à 75% a priori, vous n'avez pas encore atteint la jauge. Heureusement que pendant les vacances d'été, les personnels sont tous disponibles pour se faire recruter. Je me souviens de la séance précédente du Conseil d'arrondissement où nous avons déposé un vœu pour avoir des surveillants supplémentaires dans les jardins du 15^{ème}. On nous a dit : « Vous comprenez, c'est la crise, il faut faire des restrictions sur les personnels, on ne peut pas. ». C'était M. Dargent, je crois, qui a dit cela, grand connaisseur des finances de la Ville. Et bien je regrette que lorsque vous décidez de recruter 1500 personnes, il n'y a aucun problème, et pour quelques surveillants de jardins en plus, vous nous sortiez une plate excuse politicienne. M. Dargent, je vous invite à venir au square Durantou le dimanche après-midi, pour voir, entre les personnes âgées assises sur les bancs et les enfants qui jouent, un certain nombre de personnes, qui, en toute impunité, roulent des joints et fument du shit, avec un seul surveillant dans le square. Comment voulez-vous qu'il fasse son travail ? Ne dites pas que c'est faux, M. Dargent, puisque j'y étais dimanche après-midi et que malheureusement, vous, vous n'y étiez pas. Face à ces contradictions, M. Baghdad, la gauche parisienne a décidé de passer en force. Et ce soir nous devons nous prononcer sur des subventions attribuées à des associations. M. Baghdad, comme vous nous dites que nous avons des arguments trop généraux, je vais vous adresser un certain nombre de questions précises et concrètes.

Monsieur le Maire : M. Dargent, merci d'intervenir après si vous le voulez. M. Menguy s'achemine vers sa conclusion, aussi.

M. Menguy : Expliquez-nous comment seront choisis les enfants pour participer à un atelier, lorsqu'il y aura plus d'inscriptions que de places disponibles ? Expliquez-nous comment la Ville assurera le transfert des enfants le mercredi, après l'école ou après la cantine pour aller à un centre de loisirs qui n'est pas dans leur école ? Expliquez-nous comment vous pouvez assurer aux parents et aux enfants que les nouveaux personnels qui auront reçu une formation parfois en trois jours, parfois par des malettes, pour encadrer notamment des enfants issus des CLIS - c'est-à-dire des enfants avec un handicap - auront validé cette formation et seront en capacité de les accompagner ? Comment pouvez-vous nous assurer que - comme vous vous y êtes engagé - entre l'école et la zone d'activité périscolaire, il n'y aura pas plus de 650 mètres, ni plus de 10 minutes à pied ? J'ai l'exemple précis de l'école 56 Félix Faure d'où il y a plus de 650 mètres pour aller à la 1^{ère} structure sportive. Expliquez-nous comment vous aurez des solutions de repli, lorsque les enseignants auront besoin de conserver leur salle pour préparer la journée du lendemain puisque Mme Brossel a dit dans ce cas-là, que l'atelier n'aurait pas lieu dans la classe ? Expliquez-nous comment vous allez ouvrir un recrutement des accompagnateurs à des mineurs entre 16 et 18 ans, respecter la loi qui interdit la discrimination à l'embauche, mais aussi respecter ce que Mme Brossel a dit au CICA, soit ne pas recruter de mineurs ? Expliquez-nous comment vous pouvez dire que les parents auront toutes les informations avant la fin de la semaine sur les associations et les ateliers alors que le Conseil de Paris ne se prononcera que mardi prochain ? Vous qui nous faites des leçons permanentes sur le respect de la démocratie, expliquez-nous comment vous pouvez respecter le vote du Conseil de Paris ? Expliquez-nous comment les nouveaux parents, -dont l'enfant est en dernière année de crèche et va aller à l'école à partir de septembre- recevront les informations sur les activités périscolaires ? Expliquez-nous comment nous assurer qu'un atelier durera bien 1h30 alors qu'il faut un quart d'heure au moins pour que les enfants sortent de leur classe, mettent leur manteau, aillent aux toilettes, qu'il faut 10 minutes à un quart d'heure pour qu'ils aillent sur le lieu de l'atelier et 10 minutes, un quart d'heure pour qu'ils en reviennent ? Expliquez-nous enfin, ce que feront les accompagnateurs, une fois arrivés sur le site après un quart d'heure de transfert et avant de

revenir avec les élèves ? Resteront-ils assis au bord du stade à regarder l'activité ? Y participeront-ils car ils ont la formation ou reviendront-ils à l'école ? Convenez, Monsieur le Maire, que lorsque l'on va attribuer les projets et les marchés aux associations, c'est tout de même un cadeau empoisonné que nous allons leur faire parce qu'elles n'auront aucune assurance sur la formation des personnels, sur le budget, la pérennisation de leur activité, ni sur la disponibilité des locaux. Quand je vois cela, je préfère ne pas me mêler à ce genre d'engagements que la Ville prend de façon un peu hasardeuse, voilà pourquoi je vous propose que l'on s'abstienne.

Monsieur le Maire : Merci. M. Dargent, pour répondre peut-être aux questions que M. Baghdad a reçues.

M. Dargent : M. Menguy a appris ce qu'était une anaphore en écoutant François Hollande lors de la campagne présidentielle. Il faut l'en féliciter. La réforme que nous examinons aujourd'hui, est une réforme majeure par toutes les conséquences qu'elle a dans différents secteurs de la vie de nos concitoyens. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Simplement, - et je suis désolé de le dire à certains des orateurs qui sont intervenus et j'en ai compté 9, dont Mme de Fressenel qui est intervenue deux fois, donc il faut que nous ayons le temps de répondre - la plupart des questions qui se posaient sont aujourd'hui réglées. Pourquoi - ai-je entendu - ne pas avoir attendu une année supplémentaire ? Je crois qu'il y a différents éléments qui permettent de répondre à cette question. Le 1^{er}, c'est que Paris dispose d'un certain nombre de moyens particuliers. Paris est une ville, mais c'est aussi un département, ce qui n'est pas le cas des autres grandes villes que vous avez évoquées, Monsieur le Maire. Le fait de disposer de ces moyens particuliers, nous donnait un véritable avantage dans les réponses aux questions qu'il s'agissait de régler. Il y a une autre raison. Cette réforme est une réforme urgente. Pourquoi ? Et je me retourne vers la partie droite de cet hémicycle. Elle est urgente à cause de la politique qui a été menée par Nicolas Sarkozy et son gouvernement. Nous parlions tout à l'heure des contradictions. Je vous renvoie à vos responsabilités et au choix que vous aviez fait de soutenir la suppression du samedi matin, et qui allait à contre-courant de tout ce que les spécialistes disent en la matière depuis des années. Cette mesure était parfaitement à contretemps, maladroite, inadaptée et pour le coup, improvisée. Nous n'aurions pas ce débat aujourd'hui si vous n'aviez pas pris

cette décision lourde de conséquence. Pourquoi ? Je le dis pour les collègues de cette assemblée qui sont spécialistes des questions éducatives, tous les classements internationaux montrent parfaitement que la France qui a le même nombre d'heures de classe que les autres a des résultats scolaires et des performances qui sont en chute car ces heures sont concentrées sur 4 jours au lieu de l'être sur 5 jours. On ne peut donc pas attendre. Quand on est confronté à un tel recul des performances scolaires, avec toutes les conséquences que cela implique dans un pays comme celui-ci, on n'a pas le droit d'attendre, si l'on est en capacité -c'est le cas de la Ville de Paris comme nous sommes en train de le voir en ce moment- de mener cette mesure à son terme. On aurait préféré avoir plus de temps, évidemment cela aurait été plus confortable. Mais cela n'aurait pas désarmé votre opposition de principe. Et il aurait fallu régler toutes les questions de la même façon. Il fallait donc mener à bien cette réforme cette année car Paris était en mesure de le faire. Et je crois que Paris doit être fière de l'avoir fait. J'ai entendu Mme Poirault-Gauvin nous expliquer - si j'ai bien compris - que les enseignants et les directeurs étaient trop nombreux et trop payés puisque les salaires pèsent trop dans le budget de l'Éducation nationale. On peut dire cela. On peut écouter M. Menguy nous expliquer benoîtement que 1500 recrutements pour l'École, ça n'est pas une bonne chose, et bien, nous n'avons pas la même conception de l'Éducation. Vous nous parliez de contradictions, je trouve que vous en faites là une belle en nous expliquant que 1500 emplois pour l'Éducation, c'est une mauvaise chose. La dernière contradiction - à laquelle vous allez être confronté tout de suite - est la suivante : allez-vous refuser de voter une délibération qui organise le financement d'associations méritoires, et qui se sont déclarées volontaires pour un enjeu majeur pour la Ville ? Allez-vous prendre cette responsabilité ici et au Conseil de Paris ? J'attends avec intérêt la réponse à cette question.

Monsieur le Maire : Merci M. Dargent. Vous n'allez pas répondre à toutes les questions de façon exhaustive. M. Baghdad, je vous repasse la parole parce que M. Menguy vous a interpellé, mais essayez de faire court.

M. Baghdad : Je tiens à rassurer tout le monde, je ne suis pas sourd et j'entends bien tout ce qui se dit. Il est paradoxal dans certains Conseils d'arrondissement, de me reprocher de n'être pas assez sur le terrain. J'ai été dans de nombreuses fêtes d'écoles. Sur les éléments de contradiction,

lorsque vous demandez pourquoi les 5h30 n'ont pas été respectées sur certaines journées, je pense qu'il était raisonnable, pour avoir des activités de qualité, de pouvoir avoir un temps périscolaire plus long, sinon cela signifiait d'avoir trois quarts d'heures uniquement d'activité. Et que, dans beaucoup de cas, c'était uniquement du baby-sitting pour les maternelles ou alors des activités qui empêchaient l'accès à tout équipement de proximité.

Vous nous parlez aussi de la suppression de la récréation. Vous savez bien que c'est une décision de l'Éducation nationale puisque ça a été rappelé par le représentant du Rectorat. Concernant le transfert des enfants dans les centres de loisir, cela vous a déjà été dit, la plupart des écoles maintenant vont être équipées de centres de loisirs et il n'y aura pas de déplacements d'enfants puisque le Centre de loisirs sera dans l'école. Les nouveaux personnels pour les CLIS. La Mairie de Paris a l'habitude de recruter ce type de personnel. Je crois que jusqu'à présent il n'y a pas eu de retour négatif sur le personnel recruté pour encadrer ces enfants. On sait que c'est un personnel de qualité qui doit être formé. Ce sont des choses que la Mairie de Paris a faites et elle va continuer à les faire. Idem pour les accompagnateurs. Cela n'est pas la première fois que la Mairie de Paris va recruter des accompagnateurs pour les activités. Aucune information négative n'est remontée sur les accompagnateurs qui étaient recrutés sur les mêmes postes. Il n'y a jamais eu de problèmes sur les accompagnateurs qui sont recrutés de 16 à 65 ans. Concernant les informations aux parents, je l'ai dit, beaucoup de choses ont déjà été données. Beaucoup d'informations sont présentes dans les écoles. J'encourage M. Menguy à faire comme moi le tour des écoles pour avoir toutes les informations. Vous serez rassuré sur le fait que dans tous les cas aujourd'hui, les déplacements sont respectés dans les cadres qui sont mentionnés. Mon temps est trop court pour répondre à vos questions de manière précise, mais, comme ce sont des questions que vous posez régulièrement dans toutes les séances de concertation, vous connaissez bien nos réponses, qui sont les mêmes à chaque fois.

Monsieur le Maire : Personne ne convaincra personne. Pardon, Mme Roy, vous aviez levé le doigt, effectivement.

Mme Roy : Pour aller dans le sens de mes collègues Claude Dargent et José Baghdad, on est beaucoup dans la caricature, ce soir. Je voulais rappeler

quand même que c'est l'Académie nationale de Médecine, qui, en janvier 2010, a jugé néfaste la semaine de 4 jours quant à la vigilance et la performance des enfants. J'espère qu'on ne reviendra pas sur le fond de ce débat, mais je voulais rappeler cet élément qui me semble utile. N'instrumentalisons pas ce dossier en confondant le temps de présence et le temps d'apprentissage dans les écoles. Ce sont deux choses complètement différentes. Alors ne faisons pas peur aux habitants du 15^{ème} en disant que les enfants seront encore plus fatigués que maintenant. Il fallait en tous les cas, revenir sur cette semaine de 4 jours.

Je ne vois pas en quoi le temps aurait rationalisé les dépenses au niveau du budget consacré à cette réforme des rythmes éducatifs. Le fait de la faire en 2013 permet d'avoir la participation de l'État à hauteur de 6 millions et demi d'euros. Nous avons d'ailleurs demandé, dans le vœu de l'exécutif, - et vous étiez d'accord - que cette aide soit pérennisée. Cela me semble être une bonne chose. Cela avait été demandé dans le vœu de mars par le Conseil de Paris. Enfin, je n'ai pas l'impression d'avoir été à la même réunion que Mme Poirault-Gauvin, car je crois que Mme Brossel a tout à fait répondu aux questions des habitants du 15^{ème} arrondissement, et à vos questions aussi d'ailleurs. Je me rappelle que Monsieur le Maire avait posé 24 ou 25 questions. Elle avait pris le soin de répondre à l'ensemble des questions et je voudrais rétablir cela car ça me semblait complètement excessif. Merci.

Monsieur le Maire : Avant de voter, nous allons passer la parole à Mme Malherbe puisqu'elle est rapporteure de projet de délibérations.

Mme Malherbe : En résumé, il est demandé de statuer sur des subventions attribuées à des associations dont nous ne savons pas grand-chose. Je précise simplement à M. Baghdad que nous n'avons été consultés simplement que pour les associations généralistes, pas les sportives ou les culturelles. Grand a été l'étonnement ensuite de voir dans les listes sur lesquelles nous avons à statuer aujourd'hui, que les associations que nous avons retenues, n'y sont pas. Tout ce que l'on vient de vivre est très anxiogène. On s'inquiète du sérieux de certaines associations qu'on ne connaît pas du tout. Il est légitime de s'interroger sur leur sens de l'enfant. Qui évaluera ces associations ? Pourra-t-on se passer de leurs services si elles s'avèrent médiocres ? Il y a trop de questions non-élucidées, trop de flou anxiogène pour que l'on puisse

voter sereinement quoi qu'il en soit. En conclusion, je propose l'abstention, compte-tenu de ce contexte.

Monsieur le Maire : Je soumetts ces deux projets de délibérations -en les prenant l'un après l'autre- aux voix. Pour le DASCO 59, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Pour le projet DASCO 100, c'est le même vote, il est donc adopté.

6. DASCO 77. Subvention 2013 de la Ville de Paris de 5.142.392 € à la caisse des écoles du 15^{ème} arrondissement pour la restauration scolaire.

Monsieur le Maire : Mme Malherbe.

Mme Malherbe : Dans cette délibération, il est indiqué que la subvention de la Ville de Paris versée à la Caisse des écoles du 15^{ème} pour la restauration scolaire, intègre l'impact de l'ARE. Est-ce que nous avons dans ce domaine au moins, l'opportunité de nous réjouir d'avoir une augmentation substantielle de cette subvention annuelle ? C'est une question.

Monsieur le Maire : Je vais passer la parole à ceux qui souhaitent s'exprimer là-dessus. Si personne ne le souhaite, nous allons passer la parole à Mme Bruno pour y répondre.

Mme Bruno : Merci Monsieur le Maire. Mme Malherbe, je suis bien obligée de vous décevoir, vous et une grande partie de nos collègues. Le mode de calcul de la Ville de Paris et de la Caisse des écoles sur la subvention annuelle n'a pas grand-chose à voir. Notre prix de revient réel des repas : 5,73 €, est toujours inférieur au prix de référence de notre sous-ensemble malgré un taux d'actualisation de 2% sur la base de l'indice INSEE. Notre bonne gestion ne nous est toujours pas favorable. Concernant le montant de la subvention de restauration de la Direction des Affaires Scolaires, il inclut la somme de 36 000 € censée financer le surcoût de la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires de septembre à décembre 2013, alors que le coût supplémentaire en personnel pour notre Caisse, sera de 63 000 €, -salaires et charges- pour la même période. Nous prévoyons en effet d'engager entre 25 et 30 personnes afin de faire face à cette réforme des rythmes éducatifs.

Dans une note que Mme Matthieu vous a adressée, Monsieur le Maire, à la suite de notre CICA d'il y a 10 jours, elle indique que le surcoût se base sur une hypothèse basse de fréquentation de 63% des repas des mercredis alors que la Caisse des Écoles estime que cette fréquentation s'établira dans un premier temps entre 80% et 90%, pour se stabiliser finalement sur ce dernier pourcentage. C'est sur la base de cette hypothèse plus réaliste, que la Caisse des Écoles s'appuie pour prévoir des dépenses supplémentaires en personnel. Le surcoût en personnel devrait donc s'élever à 190 000 € en 2014 pour notre Caisse des écoles. Heureusement, la délibération nous indique que le montant de la subvention sera régularisé l'année suivante en fonction du nombre réel et non plus estimé des repas servis. Le problème pour Mme Brossel est donc résolu. Mais nous attendons la réalité de la subvention avant de nous réjouir.

Le 3^{ème} point concerne les conséquences du déficit de fonctionnement sur la Caisse des écoles. Nous avons, pour la 1^{ère} fois depuis 5 ans, présenté au Comité de gestion qui s'est tenu récemment, un bilan 2012 en déficit de 903 000 €. Ce déficit provient essentiellement de la réforme tarifaire initiée par les Services de la DASCO. L'alignement de la subvention des repas des centres de loisirs sur les repas des jours d'école nous a fait perdre une recette d'1 million d'euros. En 2012, la subvention totale de la DASCO s'est élevée à 5 400 000 € à comparer avec les 6 375 000 € touchés en 2011, soit une perte de subvention de très exactement 982 675 € en 2012, ce qui explique notre déficit de 903 000 € en fonctionnement. J'ajoute sur ce point que l'inscription aux repas des mercredis permettra, je l'espère, d'avoir moins de gaspillage alimentaire qu'auparavant dans les centres de loisirs où la préinscription n'était pas obligatoire.

Un dernier point. Nous avons cette année une diminution des familles payant les tarifs 7 et 8 car la crise touche également ces familles-là. Lorsqu'une famille a 2 ou 3 enfants à 5,10 €, et à la rentrée de septembre à 5,20 €, cela finit par faire des factures très lourdes à la fin du mois. En conclusion, le déficit de la Caisse des écoles et la baisse de nos recettes vont avoir une conséquence directe sur nos écoles, notamment sur les travaux que la Caisse des écoles prenait en charge depuis plusieurs années, à savoir l'installation de plafonds acoustiques dans les réfectoires ou la réfection des peintures dans ces mêmes réfectoires. Je le regrette évidemment mais je vous engage, mes

chers collègues, malgré tout ce que je viens de dire, à voter cette subvention, ce qui nous permettra de mettre un peu de beurre dans les épinards des enfants.

Monsieur le Maire : Pas beaucoup de beurre quand même. Je dois dire quand même que le compte n'y est pas. La situation est pour la première fois très détériorée. 1 million de recette en moins, sur un budget d'une douzaine de millions, à cause de la réforme sur la tarification imposée par la Ville unilatéralement, c'est tout de même colossal. Le compte n'y est pas non plus pour les rythmes scolaires. La Ville a calculé assez chichement cette subvention. Le pire, pour prendre un exemple inverse à celui de M. Dargent au début de cette réunion, c'est que les arrondissements sont là, traités extrêmement différemment. Avec 2 millions de repas servis par notre Caisse des écoles, nous avons une subvention de 5 142 000 €. Si je prends le 18^{ème} arrondissement au hasard, avec 100 000 repas de moins, puisqu'ils servent 1 900 000 repas, ils obtiennent une subvention de 7 millions et demi. Ce qui fait 2 millions et demi de subvention de différence. Je veux bien que la situation soit quelque peu différente... Vous avez mis le 15^{ème} dans un tel état que les situations sociales des deux arrondissements se rapprochent. C'est d'ailleurs l'un des grands reproches faits à Mme Hidalgo dans cet arrondissement, vous le savez fort bien. Mais je pourrais aussi citer le 20^{ème} qui a une subvention de 7 600 000 €, ou le 13^{ème} qui a une subvention de 6 600 000 €. Tout cela montre qu'il y a des arrondissements qui sont mieux traités que d'autres. Je ne dis pas que la situation est égale, je dis que nous servons beaucoup plus de repas et qu'il y a une subvention. Ce qui veut dire que les caisses qui sont bien gérées sont moins subventionnées, puisque la subvention est calculée, de façon très limitée, sur le coût de revient. C'est donc une prime à la mauvaise gestion de surcroît, mais ça, cela ne nous étonnera pas de la part d'une gestion socialiste des deniers publics. M. Baghdad.

M. Baghdad : Monsieur le Maire, une explication de vote en quelques mots pour dire que bien sûr, nous voterons comme tous cette délibération. Je souhaitais aussi donner quelques éclairages à ce qui a été dit. Sur les projections qui ont été faites, nous verrons la réalité des choses et les ajustements qui seront faits en conséquence. Nous sommes à peu près tous d'accord sur le fait que le mercredi après-midi, les activités en centres de

loisirs sont environ de 57%. Le fait qu'il y ait 63% d'enfants à la cantine et les 57% qui seraient présents ensuite, est une hypothèse raisonnable. Aujourd'hui nul ne connaît parfaitement la réalité des faits. Nous serons en mesure de donner des précisions à force d'usage. Mme Bruno, vous vous inquiétez pour 2014, il s'agit ici des subventions de 2013, avec un impact de la réforme uniquement sur le dernier trimestre 2013. Nous aurons le temps, au regard de l'expérience sur 2013, de réajuster la subvention pour 2014. Pour le gaspillage des centres de loisirs, c'est une inquiétude que je partage avec vous, Mme Bruno. Je suis partisan du fait que les inscriptions soient beaucoup plus obligatoires et que même si les enfants ne viennent pas, les parents doivent tout de même payer les repas. C'est une discussion qui n'est pas simple car elle a d'autres contraintes. Mais il faut éviter au maximum les gaspillages. Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit par rapport au fait qu'il y a moins d'enfants de catégorie 7 et 8 dans les cantines du 15^{ème} arrondissement. Vous avez les chiffres exacts. Il me semble que le nombre de repas pris dans les cantines du 15^{ème} arrondissement, a augmenté cette année. Il y a donc plus d'enfants qui ont bénéficié de repas dans les cantines. Vous dites que la réforme a mis au jour des avantages, cela reste à juger. Les faits montrent en tout cas que plus d'enfants sont venus à la cantine, ce qui est plutôt positif pour souligner d'abord la qualité des repas servis et le fait que plus d'enfants puissent bénéficier d'un repas complet, quand on sait que pour certains enfants, c'est le seul repas complet de la journée. Vous voyez le verre à moitié vide, je le vois à moitié plein.

Monsieur le Maire : Nous avons des catégories de revenus dont la fréquentation a baissé, notamment les revenus les plus élevés, de 6 à 8, pour qui les augmentations ont été importantes. Nous avons d'ailleurs prévu cette baisse de fréquentation pour les revenus les plus élevés. C'est un choix fait par la Ville puisque depuis 2008 la hausse des tarifs est de 21% pour les catégories 6, 25% pour les catégories 7 et 38% pour le tarif 8. À partir d'un certain moment, effectivement, les familles décrochent. Nous allons voter cette subvention. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Elle est adoptée, je vous remercie.

7. DF 58 Approbation de l'attributaire pressenti dans le cadre de la procédure de la mise en concurrence du contrat d'occupation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles.

Monsieur le Maire : Qui s'exprime là-dessus ? M. Dargent.

M. Dargent : Cela me paraît être une délibération tout à fait importante pour le 15^{ème}, évidemment et pour Paris et au-delà. Je sais que nous sommes sensibles dans cette enceinte, à l'attractivité économique de la capitale en général et du 15^{ème} en particulier. On a là une délibération majeure et je m'étonne qu'elle ne suscite pas plus d'intérêt de la part de la partie droite de cet hémicycle. Mais cela regarde chacun. La Ville de Paris a donc engagé en 2011 une procédure de renouvellement du contrat d'occupation qui existait avec le groupe *Viparis* dans le cadre d'un contrat conclu en 1987 et qui arrivait à échéance en 2026. Pourquoi cette interruption d'un contrat en cours ? Simplement parce qu'on est dans un univers très concurrentiel et que le Parc des Expositions avait beaucoup vieilli. Il n'était plus adapté aux standards d'aujourd'hui des équipements de ce type. De surcroît, outre la modernisation des équipements, un certain nombre de contraintes avaient été fixées dans l'appel d'offre en matière de développement durable, d'intégration du Parc des Expositions dans son environnement et de sa « perméabilité », si j'ose dire, par rapport aux populations qui habitent tout autour dans le 15^{ème} avant Issy-les-Moulineaux. Deux opérateurs économiques de premier plan, *GL Events* et *Viparis* ont répondu et la Commission Spéciale a proposé de désigner comme attributaire, la société *Viparis* car son offre est considérée comme étant la meilleure. La meilleure sur le plan économique, car elle a un programme d'investissement tout à fait ambitieux avec des réalisations qui confortent le Parc comme espace dédié aux foires, aux salons, aux expositions. Des réalisations qui permettent une diversification des usages et la création d'un Centre de Congrès modulable de 5200 places, -ce qui est tout à fait essentiel- des commerces et aussi un programme hôtelier de 440 chambres. Concernant l'environnement du Parc, avait été demandée et a été obtenue, une réorganisation de la logistique et du stationnement qui permet de faire diminuer de façon notable les nuisances pour les riverains. On sait combien dans son fonctionnement actuel, le Parc des Expositions occasionne des nuisances de ce type. Je ne vais pas détailler le projet ici mais je vais me féliciter que les différents objectifs qui étaient fixés, aient été atteints en la matière. Je crois qu'avec cette proposition au Conseil de Paris, notre Ville s'est mise en mesure de proposer, pour les décennies à venir, un équipement qui permettra d'accueillir toute une série de manifestations, et l'on sait les retombées économiques de ce genre d'équipements. Je dis cela

car on entend parfois dans cet hémicycle, l'idée selon laquelle la Ville de Paris ne serait pas suffisamment intéressée au développement économique, ce qui est tout à fait faux. Cet exemple en est la preuve, à côté de beaucoup d'autres sur lesquels nous reviendrons dans les mois à venir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il y a en tout cas quelqu'un qui n'est pas intéressé ou qui ne l'est plus, c'est Mme Hidalgo. Il s'est passé, -mes chers collègues, vous l'avez sans doute appris- quelque chose d'in vraisemblable, dans le traitement de ce dossier : le retrait de Mme Hidalgo de la Commission de sélection de façon assez brusque et sans explication particulière. M. Dargent a rappelé les aspects économiques, architecturaux de la rénovation qui justifient pleinement, nul ne le conteste, -nous avons d'ailleurs été de nombreux élus à participer à la totalité des réunions de préparation et de sélection du concessionnaire- le fait de diminuer les nuisances que subissent quotidiennement les riverains, de mieux intégrer le Parc dans le quartier, d'optimiser les flux logistiques comme les stationnements de camions qui perturbent beaucoup le fonctionnement du secteur, de relancer l'offre de transports en commun et de réfléchir à la rénovation du Palais des Sports. Mme Hidalgo s'était impliquée très fortement, il faut bien l'admettre, dans cette rénovation. Nous suivions ce mouvement car nous considérons que la rénovation du Parc des Expositions faisait partie des nécessités permettant le développement économique de la capitale et la réduction des nuisances des riverains. Quelle ne fût pas notre stupéfaction quand nous avons appris par voie de presse d'ailleurs, -cela montre ses égards par rapport à ses collègues de la Commission- sa démission, non seulement de la présidence, mais aussi de la Commission en tant que membre. J'ai interrogé l'exécutif au Conseil de Paris, et l'on m'avait répondu que Mme Hidalgo viendrait s'expliquer en séance au moment où nous l'avons remplacée par un autre membre. Bien sûr, il n'en fut rien. C'est la raison pour laquelle, face au refus de nous donner une explication, -en Commission de sélection également, où nous étions avec Jean-François Lamour, nous avons encore exigé, et c'était un minimum, de connaître les raisons pour lesquelles Mme Hidalgo, qui avait souhaité être présidente de cette Commission, s'en retire sans aucune explication valable- nous avons décidé de nous retirer pour ne pas cautionner d'éventuels dysfonctionnements. Les débats ont été en plus assez vifs, ce qui renforce notre inquiétude sur l'avenir de ce projet et ajoute à notre trouble. Comment se fait-il que ce dossier qui était suivi par Mme Hidalgo, -M. Dargent le sait

bien puisqu'il a participé aussi à toutes les réunions avec beaucoup d'assiduité-tout à coup, à quelques jours de la Commission de sélection, où la décision de sélectionner un concessionnaire était prise, elle s'en est retirée ? C'est un point fort. Je ne peux pas en dire plus car nous sommes astreints au devoir de confidentialité des travaux de cette Commission.

Deuxièmement, l'ordre des critères tels qu'il résulte du projet de délibération, ne convient pas. La Ville a retenu un certain nombre de critères pour sélectionner le concessionnaire, or la qualité architecturale et environnementale du projet, tout comme son insertion dans le quartier, ce qui est pour nous, élus du 15^{ème}, un critère essentiel, n'arrive qu'en dernier dans les critères de choix de la Ville. D'ailleurs, sur ce critère, la Ville dit qu'elle n'a pas pu départager les deux candidats. Pour ces deux raisons, celle du retrait inopiné, inexpliqué et inexplicable de Mme Hidalgo de la Commission, et celle de la relégation en dernier choix, des critères architecturaux et environnementaux, -comme nous l'avons fait lors de la Commission de sélection en nous retirant- nous ne prendrons pas part au vote sur ce projet de délibération. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme Tachène.

Mme Tachène : Merci Monsieur le Maire. Il est vrai que nos esprits sont déjà tournés vers le projet de la Tour Triangle, et nous nous penchons là sur ce projet qui est finalement connexe. C'est donc celui du contrat d'exploitation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles. Une Commission spéciale avait été constituée en septembre dernier et, je le rappelle, c'était à la demande du groupe UDI. Il s'agissait à l'époque de consulter les élus sur l'avantage que le Parc des Expositions trouverait dans une résiliation anticipée de son contrat d'exploitation. Il est vrai que ces nouvelles formes de collégialité ne changent pas toujours le point de vue des participants mais elles sont pour ma part un gage de transparence et de responsabilité devant les élus. Aussi, c'était avec enthousiasme que j'avais pris part à ces travaux, notamment, et M. Dargent l'a souligné, grâce à la dimension de ce projet. Le secteur du tourisme est notamment celui des foires et des salons, ce qui génère environ 6 milliards d'euros de retombées pour Paris, ce qui n'est pas négligeable en ces temps de crise. Et c'était moi aussi avec la plus grande stupéfaction que j'avais appris par la presse, la démission de la Présidente de cette Commission, donc celle de Mme Hidalgo. Cette démission est intervenue en effet juste quelques jours avant la décision finale. Cet élément, vous en

conviendrez tous, n'apporte pas beaucoup de sérénité dans ce sujet essentiel pour Paris. Il sème même le trouble et soulève des interrogations. L'absence de raisons convaincantes, font s'effondrer ainsi toutes les justifications développées précédemment. Pour notre part très réservé sur cette délibération, le groupe UDI ne prendra pas part au vote. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : M. Baghdad.

M. Baghdad : Je m'étonne que dans cette assemblée, les élus de l'UMP ou de l'UDI, aient besoin de la présence d'Anne Hidalgo pour se forger une opinion, à la fois sur une délibération et sur un projet présenté en Commission. Vous dites que sans sa présence, vous devez vous retirer de cette Commission, et ne pas du tout vous prononcer. Je m'étonne que Mme Hidalgo soit aussi influente sur vous et vos prises de position.

Monsieur le Maire : M. Baghdad est facétieux ce soir. M. Lamour.

M. Lamour : Pour répondre à M. Baghdad, il nous semblait effectivement que Mme Hidalgo, en tant que responsable de l'Urbanisme à Paris, tenait absolument à être Présidente de cette Commission. À tel point d'ailleurs, que lors de la première réunion de cette Commission, elle n'avait même pas attendu que nous soyons arrivés pour engager l'élection à la présidence de cette commission. Il y avait une forme de précipitation, on en convient, qui lui permettait de prendre les rennes d'un projet dont on voit bien qu'il est complexe et qu'il engage la Ville pour au moins une trentaine d'années. Le départ précipité de Mme Hidalgo, vous en conviendrez, M. Baghdad, nous fait réfléchir quant aux raisons qui l'ont poussée non seulement à quitter la présidence de la Commission, mais à ne fournir devant le Conseil de Paris et devant le Conseil d'arrondissement, aucune explication à son départ. J'ai vaguement entendu dire qu'elle avait trop de travail, surtout depuis qu'elle est partie en campagne. Mais à ce moment-là, qu'elle quitte ses fonctions à l'APUR, par exemple. On pourrait également le comprendre. Mais elle s'est limitée à cette Commission. M. Baghdad, vous ne pourrez pas nous empêcher de nous interroger sur les raisons de ce départ. Cela jette un vrai trouble, un nouveau voile d'opacité sur un projet comme celui-là, alors que nous allons d'ailleurs aborder l'autre sujet juste après, au travers des délibérations concernant la Tour Triangle. Pour ces raisons, sans pour autant aller contre la

rénovation du Parc, ainsi que l'a dit le Maire du 15^{ème}, celle du départ de Mme Hidalgo, nous ne prenons pas part au vote.

Monsieur le Maire : C'est d'autant plus dommage que nous étions tous en phase sur ce projet, et que nous avons plutôt été des intervenants positifs lors de chacune des réunions. M. Dargent.

M. Dargent : Je trouve ce débat curieux. Je me suis, pour ma part, complètement abstenu de critiques dans mon intervention, vous l'avez remarqué. Cela n'a pas duré longtemps. Il y a eu des explications s'agissant du départ d'Anne Hidalgo de cette Commission. Elles ont été données, et seront redonnées en Conseil de Paris où vous reposerez la question. J'ai été extrêmement surpris, compte tenu de l'enjeu de cet aménagement, que le Maire du 15^{ème} arrondissement, le Député de la circonscription concernée, Mme de Clermont-Tonnerre, M. Menguy, ne participent pas à la décision. C'est bien cela qu'il s'est passé. Vous nous expliquez gentiment que vous étiez là avant, mais vous êtes partis au moment où la décision a été prise.

Monsieur le Maire : Comme Mme Hidalgo.

M. Dargent : S'agissant du Maire de l'arrondissement et du Député de la circonscription, je trouve cela particulièrement déplacé. D'ailleurs, votre réaction le montre bien. Cette argumentation vous gêne. J'entends un nouveau prétexte. Quand M. Lamour s'énerve, cela veut dire que j'ai touché juste, même s'il ne fait plus de fleuret ; je continue. La deuxième raison qui justifie soi disant votre abstention, c'est la troisième position pour le critère architectural et environnemental. Il fallait réagir un peu plus tôt. Si vous trouviez que ce critère n'était pas satisfaisant, il fallait nous le dire dès le début. Découvrir après coup que la position de ce critère n'est pas suffisante, cela fait un peu prétexte. Mais je prends acte et nous pourrions expliquer aux habitants du 15^{ème} arrondissement, lorsqu'ils constateront combien le nouveau Parc des Expositions va constituer une amélioration par rapport à son état actuel, quand ils constateront les progrès en matière de logistique, d'extension d'espaces verts, lorsqu'ils verront qu'ils peuvent désormais parcourir ce parc librement, qui ne sera plus une citadelle fermée à son environnement, quand ils verront aussi les projets architecturaux, nous leur expliquerons que toutes ces améliorations, ils ne les doivent certainement pas

au maire de l'arrondissement ni aux députés qui n'ont pas participé à la décision.

Monsieur le Maire : Pas plus d'ailleurs que la 1ère Adjointe Chargée de l'Urbanisme, qui n'a pas non plus participé à cette seule Commission dédiée à la sélection.

M. Dargent : D'autres ont participé. Mme Tachène est restée, d'ailleurs, elle.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autre intervention, nous allons passer la parole à Mme de Clermont-Tonnerre, rapporteure, si elle souhaite dire un mot supplémentaire.

Mme de Clermont-Tonnerre : Juste un mot pour dire que sur le fond, comme vous l'avez rappelé, nous sommes naturellement tout à fait favorables au projet de modernisation du Parc, tant pour le nécessaire renforcement de sa compétitivité et de sa dimension internationale, que pour des raisons urbanistiques, environnementales et d'intégration dans le sud du 15^{ème} arrondissement. Je rappelle, M. Dargent, que ce projet sera étalé sur 10 ans, et que tous les aspects extrêmement positifs ne verront malheureusement le jour que dans un certain nombre d'années. En revanche, sur la forme, nous ne prendrons pas part à ce vote dans la mesure où toute la transparence n'a pas été faite sur ce brutal et curieux désengagement de Mme Hidalgo de la commission spéciale, dont elle avait pourtant pris d'assaut la présidence en octobre 2012.

Monsieur le Maire : Les débats n'ont d'ailleurs pas été aussi simples lors de la Commission chargée de sélectionner le concessionnaire, vous le savez fort bien. Nous allons passer au vote. Qui est pour ce projet ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci. Je vous propose de lier les deux projets de délibération suivants, 8 et 9 puisqu'ils concernent tous les deux la Tour Triangle.

8. DF57 Avenant à la convention pour l'exploitation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles.

9. DU 98 Bilan de la concertation portant sur le projet de révision simplifiée du PLU sur le secteur de la Porte de Versailles - Opération Triangle. Approbation de la révision simplifiée du PLU.